

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. FEVRIER

1783.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. FEVRIER

1783.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

De l'architecture des corps humains, ou le matérialisme réfuté par les sens. Par l'auteur des Principes contre l'incrédulité.

Qui finxit oculum, non considerat ?
Ps. 93.

A Paris chez la veuve Hérisant, à Liège chez Lemarié. 1782. 1 vol. in-12 de 125 pages.

JE ne fais si dans toute la nature il se trouve une preuve plus frappante de la Divinité, que l'organisation des corps vi-
Q s vans

vans, & sur-tout de celui de l'homme, le plus artificiel & le plus admirable de tous. C'est pour ainsi dire une preuve de tact qui produit une impression plus convaincante que tous les raisonnemens, qui fait toucher, comme dit St. Paul, le Dieu créateur & rend son existence palpable (a); une preuve qui n'échappe pas même à l'aveugle, privé d'ailleurs du grand spectacle du monde, & qui remplace le témoignage des yeux d'une manière d'autant plus satisfaisante, que l'homme la trouve en lui-même (b), & que mettant la main sur son corps, il y sent l'empreinte de la main de Dieu qui suivant l'expression de Job, en a formé tout le tour & l'ensemble (c). Aussi Galene (d)

(a) *Quærerè Deum, si fortè attraherent eum aut inveniant.* Act. 17.

(b) Un sceptique anglois (Saunderson) pressé à la mort de reconnoître le grand Auteur de la création, *je ne vois pas*, dit-il, *& n'ai jamais vu les merveilles dont vous me parlez.* — *Mettez la main sur vous*, reprit le docteur Holmes, *l'organisation de votre corps fera taire vos doutes.*

(c) *Manus tuæ fecerunt me & plasmaverunt me totum in circuitu.* Job 10.

(d) Je fais bien qu'on dit ordinairement *Galien*, mais il est évident que c'est par erreur, que *Galien* est le nom françois de Galianus ou de Galienus, & point du tout de *Galenus*. Il est vrai qu'il ne faut pas trop raisonner sur les traductions de noms, parce qu'il entre dans cet article beaucoup d'arbitraire & d'anomalité; mais il est absolument essentiel qu'on empêche la confusion des idées,

après avoir expliqué l'anatomie du corps humain, dit qu'il avoit offert à l'Eternel un sacrifice plus agréable que le sang des boucs & des taureaux. " Il est beau, dit l'auteur
 „ (M^r. l'abbé Camuset), d'élever nos pen-
 „ sées jusqu'aux premières sources du vrai;
 „ il est beau de contempler en lui-même
 „ l'Etre souverain; de compter, si je l'ose
 „ dire, d'un seul coup-d'œil ses perfections
 „ innombrables, & d'en mesurer en quelque
 „ sorte l'immensité. L'esprit, en effet, peut
 „ voir ce qu'il ne sauroit comprendre; il
 „ peut atteindre ce qu'il ne sauroit parcour-
 „ rir. Mais ce coup-d'œil, est difficile pour le
 „ commun des hommes, parce que les sens
 „ n'y ont point de part, & qu'ils ne
 „ peuvent même que le rendre confus & le
 „ troubler. „

“ Les perfections divines, sont peintes du
 „ moins en quelque maniere, dans le
 „ monde matériel, sur les êtres divers qui
 „ nous environnent. Ici brille la puissance
 „ de Dieu, & là sa sagesse: ici éclate sa
 „ bonté, & là sa justice. La lumière des
 „ attributs divins, en tombant sur les objets
 „ sensibles, y souffre une sorte de réflexion
 „ qui l'adoucit pour nous, & la rend plus
 „ supportable à notre foiblesse. Ainsi, les
 „ yeux du corps, soutiennent le regard de

en traduisant de la même maniere des noms
 différens, ou d'une maniere différente le même nom.

„ l'esprit vers l'Être suprême ; nous le voyons
 „ ainsi dans ses ouvrages. Il est impossible
 „ de le méconnoître , lorsqu'on le cherche
 „ avec un desir sincere de le trouver „

„ C'est à quoi j'invite mes lecteurs. Pou-
 „ vons-nous faire de nos sens un plus noble
 „ usage ? Des philosophes de ce siècle , nous
 „ rappellent sans cesse aux leçons de nos
 „ sens. Montrons-leur , qu'ils nous enseignent
 „ l'existence d'un Esprit souverain : montrons-
 „ leur , que nos sens ne sont pas les ennemis
 „ les moins redoutables du matérialisme. „

„ Après avoir exposé en peu de mots
 „ l'extravagante hypothèse des atômistes & des
 „ fatalistes , & montré que ce n'est qu'un
 „ amas de mots vuides de sens qu'on ne sauroit
 „ rendre susceptible d'aucune explication raison-
 „ nable , l'auteur observe que la doctrine qui
 „ établit un Créateur , n'est pas seulement in-
 „ telligible & parfaitement sensée , mais en
 „ quelque sorte palpable & prouvée par l'im-
 „ pression physique des sens. „ Approchons de
 „ votre système , des faits certains , incon-
 „ testables , & que chacun peut vérifier.
 „ Considérons quelques-unes des parties du
 „ corps humain ; & leur structure nous ap-
 „ prendra si cet ouvrage est le fruit des
 „ mouvemens aveugles de la matiere. Oui ,
 „ j'ose le dire ; l'observation seule , & sans
 „ autre philosophie , élèvera un temple si
 „ solide à l'Esprit suprême , qu'aucuns efforts
 „ de l'incrédulité , ne pourront jamais l'é-
 „ branler. „

„ A la vue du corps humain , de sa fi-
 „ gure

„ gure noble, des proportions extérieures de
 „ ses membres divers, il est bien difficile de
 „ ne pas reconnoître cette souveraine Intel-
 „ ligence, qui a présidé à la formation d'un
 „ être si parfait. Cependant, tout cela n'est
 „ rien, comparé au spectacle que nous of-
 „ fre la structure intérieure de cette machine
 „ admirable. Des milliers de rapports, en-
 „ core plus étonnans & plus médités, sont
 „ cachés sous les premières enveloppes, &
 „ regnent entre les leviers, les poulies, les
 „ cordages, les ressorts. „

L'auteur parle dans le détail le plus
 clair & le plus intéressant des os, des
 cartilages, des ligamens, du cerveau, de
 l'estomac &c. Il s'arrête particulièrement aux
 yeux, que le crédule & absurde Lucrece
 ne croïoit pas être faits pour voir. “ Qui
 „ n'admireroit ces flambeaux de nos corps,
 „ & ces miroirs des ames, placés à la même
 „ hauteur, brillans du même éclat, sem-
 „ blables jusques dans les nuances du feu
 „ qui les anime. Je ne parle point des au-
 „ tres merveilles de leur structure, des trois
 „ humeurs qui occupent dans chaque globe
 „ le même espace, de cette lentille crys-
 „ talline qui paroît au centre comme un so-
 „ leil couronné de raïons, de l'entrée des
 „ nerfs optiques, par des routes pareillement
 „ détournées de leurs expansions au fond
 „ des yeux, de ce tapis obscur, étendu,
 „ pour absorber les restes inutiles de la lu-
 „ miere. Enfin, je ne parle point des qua-
 „ tre muscles semblables sur chaque côté,

„ qui exécutent les mouvemens divers de
 „ ces organes. Je ferois infini, si je voulois
 „ marquer en détail tous les rapports com-
 „ binés, tous les vestiges d'une Intelligence. „

Des vues générales sur la puissance & la
 sagesse de l'Architecte suivent les détails
 que l'auteur a faits des parties diverses de
 cet ouvrage si compliqué & néanmoins si
 simple, si *un*, pour parler de la sorte, par
 son usage & par sa destination. “ Je me
 „ représente Dieu, s'il est permis de le
 „ faire délibérer & agir un instant comme
 „ un esprit limité, voulant unir des ames
 „ raisonnables à une portion d'étendue ma-
 „ térielle. Il cherche parmi les formes qu'il
 „ peut donner à cette matiere, celle qui
 „ porte le plus de caracteres d'une Sagesse
 „ suprême, qui aime l'ordre & la perfection
 „ infiniment. Il ne choisit peut-être pas la
 „ plus admirable de ces formes possibles ; mais
 „ la plus noble qui puisse se développer & se
 „ conserver par les loix les plus simples. Il
 „ choisit celle que nous voïons, où des mil-
 „ liers de rapports symétriques, qui se dé-
 „ veloppent & se conservent par de très-sim-
 „ ples loix, annoncent tout d'un coup, que
 „ ni les loix si générales, ni le hazard, ni
 „ la fatalité, n'ont pu construire le corps hu-
 „ main ; mais qu'il est la production méditée
 „ & réfléchië d'un esprit vertueux. „

“ Dieu auroit pu former tout d'un coup
 „ le genre humain, & sans aucune succes-
 „ sion de tems. Mais il a préféré cette sorte
 „ d'origine que nous tirons de nos parens „

„ selon le plan actuel de l'univers. Il a dis-
 „ tingué les especes en deux sexes; a con-
 „ fié, ce semble, aux meres futures, un
 „ dépôt de germes organisés; & aux peres,
 „ les principes qui doivent les animer. Ain-
 „ si, les êtres vivans, qui ne peuvent subsister
 „ toujours, se trouvent remplacés par d'au-
 „ tres êtres vivans, pendant toute la durée
 „ du monde. „

“ Difons-le donc avec toute la confiance
 „ que peut inspirer la vue du vrai: Ni le
 „ hazard, ni la fatalité, ne sauroient rien
 „ réclamer dans la structure des animaux.
 „ Depuis le ciron jusqu'à l'éléphant, depuis
 „ le moucheron jusqu'à l'aigle, depuis le
 „ ver jusqu'au plus énorme des poissons,
 „ nous découvrirons, dans tous les êtres
 „ animés, les mêmes traces d'une Intelligence
 „ souveraine. „

“ Nous en trouverions également dans
 „ les plantes. Nous verrions que les feuilles,
 „ les fleurs, & les graines, offrent aussi
 „ dans leur structure, la symmétrie la plus
 „ rigoureuse. Jamais d'erreur, jamais de mé-
 „ prise, jamais d'irrégularités, qui ne soient
 „ accidentelles, & les effets manifestes des
 „ loix du mouvement. Un Dieu seul a pu
 „ concevoir ces desseins, & les exécuter. „

Non content de prouver l'existence d'un
 Créateur par l'organisation du corps hu-
 main, M^r. C. en prouve encore l'unité.
 Il est vrai que de leur nature & dans
 toute la rigueur de la métaphysique, ces
 deux vérités, comme nous l'avons montré

ailleurs (a), sont essentiellement inféparables; mais l'unité de dessein qu'on découvre dans toute la nature, & en particulier celle qui est si manifeste dans le corps humain, forme une démonstration plus frappante, au moins pour la multitude, que celle qui naît des meilleurs raisonnemens; " Non - seule-
 „ ment les êtres organisés nous annoncent
 „ son existence; ils nous instruisent aussi de
 „ son unité, de sa puissance, de son immu-
 „ tabilité, de sa bonté, de sa justice. „
 „ L'unité de l'idée, sur laquelle nos corps
 „ ont été formés, décele l'unité de leur cau-
 „ se. Comment deux esprits, & à plus forte
 „ raison un plus grand nombre, auroient-
 „ ils pu faire des ouvrages aussi semblables,
 „ quoique composés de tant de milliers de
 „ parties & de ressorts? Comment se se-
 „ roient-ils rencontrés si heureusement, pres-
 „ qu'une infinité de fois? Comment leur
 „ amour pour l'ordre, seroit-il si également
 „ ardent, si également éclairé? Comment
 „ ne se trouveroit-il aucune différence confi-
 „ dérable parmi des ouvrages si multipliés, si
 „ effroyablement compliqués dans un si petit
 „ volume? Quand même plusieurs esprits
 „ auroient concerté ensemble ce travail,

(a) Voyez la petite dissertation latine, *An solâ rationis vi demonstrari possit non esse plures uno Deos.* 1780, chez l'imprimeur du journal.

„ comment auroient-ils formés tous ces êtres
 „ les uns dans les autres ? „

Je ne fais ce que dira contre ces raisonnemens le *clarissimus vir*, couronné en 1779 par les professeurs de l'université de Leyde, pour avoir barbouillé un gros volume contre les démonstrations de l'unité de Dieu ? Il est à croire qu'il continuera à garder le silence, ainsi que ses coronateurs qui n'ont pas voulu se mêler des affaires de leur couronné, malgré qu'un illustre citoïen d'A. ait fait duement circuler ma dissertation avec une petite diatribe réveillante (a) dans le lieu même de la coronation, & que les coronateurs en aient eu chacun un exemplaire. M^r. C. ne doit pas espérer qu'on lui fasse raison après un si éclatant exemple d'une prudente modération, & il fait fort bien de quitter une assertion qu'il a suffisamment établie, pour finir son excellent traité par une courte mais très - solide réflexion contre les Déistes. “ Celui qui a arrangé les
 „ diverses parties de nos corps avec tant
 „ d'ordre, pourroit-il voir, sans indignation,
 „ le désordre dans nos ames ? Il est bon, sans
 „ doute ; mais il est juste en même tems. La
 „ bonté & la justice ne sont que l'amour
 „ de l'ordre en toutes choses. Daigne ce
 „ grand Etre, agréer l'hymne foible que je
 „ consacre à sa gloire ! „

(a) Elle se trouve à la fin de la dissertation, & dans le J. du 1. Oct. 1780.



Histoire de Charlemagne, par Mr. Gail-
lard, de l'académie françoise, & de celles
des inscriptions & belles-lettres. A Pa-
ris chez Moutard. 4 vol. in-12.

L y a des épidémies lentes & bénignes
qui emploient des années à gagner l'éten-
due d'une province & qui dans leur plus
grande force ne font que de médiocres dé-
gâts; il y en a de très-rapides & de parfaite-
ment mortelles pour tous les êtres vivans.
Celle qui ronge & consume misérablement
les fastes des empires, l'histoire des héros
chrétiens, les annales de toutes les nations,
est malheureusement de ce dernier genre.
Ses accroissemens sont aussi effraians que ses
ravages. Encore quelque tems, & l'histoire,
ce vaste & fidele miroir des mœurs & des
actions humaines, ne sera plus qu'un group-
pe d'illusions & de phantômes, ne répandant
qu'autant de lueur qu'il en faut pour égarer:
comme ces feux mobiles & folâtres qui n'en-
voient aux yeux des voyageurs qu'une lu-
miere trompeuse, & en paroissant les con-
duire, les entraînent dans des précipices.

Cette prétendue *Histoire de Charlemagne*
est une des preuves les plus sensibles des progrès
étonnans que fait ce genre de corruption,
& peut lui servir de mesure, comme ces
pierres destinées à marquer l'élévation des
eaux dans les tems des inondations. Ce hé-

ros que les Chrétiens & les Païens, les hordes sauvages & les nations policées révéroient d'un commun accord n'est ici qu'une espece de barbare animé par le *fanatisme religieux*, un *convertisseur* (c'est la noble expression de M^r. Gaillard). Le caractère de ce grand Prince est entierement défiguré, les faits altérés & travestis, & l'histoire asservie aux vues d'une philosophie qui ne *raisonne l'histoire*, suivant le langage de l'auteur, que pour séduire & pour corrompre; pour exalter les Sardanapale, les Julien, les Andronic, les Wenceslas, & calomnier les Constantin, les Théodose, les Charlemagne, les St. Louis.

On comprend d'abord que les guerres contre les Saxons, la sévérité dont usa Charlemagne à l'égard ce peuple toujours perfide & rebelle contre la foi des traités jurés, & sur-tout le pardon qu'il lui accorda à condition qu'il embrasseroit le Christianisme; on comprend, dis-je, que voilà des crimes de leze-philosophie qui font le vrai champ de bataille de M^r. Gaillard, où son courage reproduit à tout lecteur intelligent les exploits du célèbre Cervantés. Mais comme il n'y a pas de valeur généralement applaudie, écoutons un moment le sage & paisible M^r. de la Bruère sur ce même sujet, dans l'histoire de ce même Charlemagne. " Charles, dit - il, „ ne voulut cette fois faire grace aux Sa- „ xons qu'à condition qu'ils deviendroient „ Chrétiens. Cette conduite digne d'un Prin- „ ce religieux, n'étoit pas moins digne d'un „ Prince éclairé. Les Saxons, peuple sauva-

ge & féroce, ne connoissoient encore que les vices de la nature, & ne cultivoient point les vertus de la société. Leur culte, aussi grossier que leurs mœurs, s'adressoit à des idoles qu'ils arrosoient de sang humain, superstition cruelle qui naissoit de leur caractère farouche & le fortifioit. On ne pouvoit les soumettre qu'en adoucissant leurs mœurs, & c'étoit à la religion seule qu'il appartenoit de plier ces esprits inflexibles. Le changement arrivé dans les mœurs depuis la prédication de l'Évangile garantissoit le succès de l'entreprise. En effet, sur quelque peuple chrétien que l'on jette les yeux, on verra que la loi de Jesus-Christ l'a rendu moins cruel &c. (a)

N'est-il pas douloureux qu'après une *histoire de Charlemagne* aussi bien écrite, par un homme aussi judicieux que M^r. de la Bruère (b), un philosophe dans le moment d'une mauvaise *gaillardise*, soit venu nous donner une énorme rapsodie sur un sujet si bien traité ? Ce n'est pas (il faut se le rappeler sans cesse) qu'on prétende mieux écrire

(a) Le bon luthérien Marquard-Freher, très-peu intéressé à la gloire du plus grand défenseur de l'Eglise romaine, en parle exactement sur le même ton, & l'appelle non pas le vainqueur, mais l'instituteur des nations barbares. *Multarum ferocissimarum gentium non tam domitorem quàm emollitorem & institutorem.* Voyez le J. du 1 Mai 1782. p. 19.

(b) Charles-Antoine le Clerc de la Bruère, secrétaire d'ambassade à Rome, mort le 18 Septembre 1754.

l'histoire, ni nous donner de nouvelles notions en ce genre; on veut décrier les anciennes histoires, altérer & contourner les faits, diriger les événemens vers le but de séduction que la secte dominante se propose; faire des annales des nations, le repaire des erreurs du tems. Et c'est assurément ce qu'un ouvrage ridicule & absurde opérera avec plus de succès qu'un ouvrage où la raison & le goût auroient présidé.

Je ne puis avant de finir cet article m'empêcher de donner une idée de la logique de M^r. Gaillard, de la justesse & de la force de ses raisonnemens. On raconte que Witikind, chef des Saxons, étant imparfaitement instruit de nos mystères, conçut l'idée de se déguiser & de passer à la cour de Charlemagne pour être témoin des cérémonies de l'Eglise pendant la semaine sainte. Découvert & conduit à l'Empereur, il ne lui cacha point le motif qu'il avoit eu. Le Monarque lui aiant demandé ce qu'il avoit observé, il répondit qu'il avoit vu avec surprise que tous ceux qui approchoient d'une certaine table placée au milieu du temple, recevoient dans la bouche des mains du prêtre un bel enfant qu'il avoit vu distinctement sourire avec tendresse aux uns, & s'approcher des autres avec répugnance. *Que vous êtes heureux*, s'écria alors Charlemagne, *d'avoir vu ce que ni moi ni nos prêtres n'ont encore mérité de voir!* Sur cela M^r. Gaillard fait l'exclamation suivante. " Qu'Albert Crantz, à la fin du 15^e. siecle, ou au commencement du

„ 16^e, ait rapporté ce trait dans sa *Métropo-*
 „ *le saxone*, ou l'histoire ecclésiastique de
 „ la Saxe, d'après quelque légende du tems
 „ ou quelque vieille tradition, il n'y a rien
 „ là d'étonnant; mais on peut être surpris
 „ de voir les auteurs de l'*Eglise gallicane*,
 „ qui se piquent de critique, redire la mê-
 „ me chose sur sa parole, au milieu du
 „ 18^e. siècle, sans témoigner le moindre
 „ doute, quoique la réponse même de Char-
 „ lemagne soit propre à en faire naître „.
 Laissons-là la critique des savans & judicieux
 auteurs de l'*Eglise gallicane*, pour admirer
 celle de M^r. Gaillard, & sur-tout sa lumi-
 neuse logique qui nous apprendra le grand
 art de raisonner. *La réponse de Charlema-*
gne doit faire naître des doutes. Mais si
 la réponse de Charlemagne existe, le fait
 qu'elle doit rendre douteux, est incontestable;
 & si elle n'existe pas, comment peut-elle
 le rendre douteux? ... Je dis que si la
 réponse est réelle, le fait est incontestable.
 Car jamais il ne s'est agi de savoir, si le
 Roi des Saxons a vu cette merveille, ni s'il
 a cru la voir, ni s'il a voulu tromper
 ou ne pas tromper en la rapportant. Pour
 cela il faudroit avoir été dans ses yeux &
 dans son ame, & c'est ce qu'aucun homi-
 me sensé ni même insensé n'a jamais pré-
 tendu. Le point historique, qu'il s'agit d'a-
 dopter ou de rejeter, est de savoir si Wi-
 tikind a raconté cette merveille, & si Char-
 lemagne a fait cette réponse. Or c'est ce que
 l'admirable logicien & critique, M^r. Gaillard,
 décide

15. Février 1783.

251

décide d'une manière unique & parfaitement inimitable. Il rejette le fait avec mépris, & appuie ce jugement gravement prononcé de la preuve qui établit le fait de la manière la plus victorieuse.

Je m'engage, moiennant toutefois un certain dédommagement pour le tems que j'y mettrai, à montrer au moins cent raisonnemens de cette nature, dans l'ouvrage (je ne fais comment le nommer, car ce n'est pas une histoire, ni une grammaire, ni un poëme &c.) de M^r. Gaillard; & si je ne satisfais pas à mon engagement, je consens à convenir, qu'au lieu de le lire avec attention, j'ai succombé au sentiment qu'il inspire, celui d'une paisible dormition.

Quoique je me fois déjà trop arrêté à cette compilation, que des philosophes même ont livrée à la risée publique, je dois dire encore que la forme en est aussi extravagante que le fonds. Jamais on n'a vu ni imaginé d'histoire écrite sur le plan dont M^r. Gaillard a l'honneur indisputable d'être l'inventeur ainsi que le premier exécuteur. Dédaignant les routes battues & tracées par les Salluste, les Tacite, les Tite-live, les Quint-curce, les Rollin, les Lebeau, les Vertot, les Davila, &c, pauvres historiens qui n'ont pas même soupçonné la véritable méthode d'écrire l'histoire, M^r. Gaillard ne s'astreint point, comme eux, à suivre ni l'ordre des tems, ni les progrès des événemens, ni la marche de son héros; en un mot, il renverse entie-

II. Part.

R. rement

rement l'ordre chronologique ; c'est la méthode géographique qu'il adopte : c'est-à-dire, qu'au lieu de rapporter sous chaque époque partielle tous les événemens auxquels Charlemagne eut part, dans les différentes contrées de l'Europe ; il expose au contraire, de suite & en autant de chapitres séparés, tout ce que le Prince, pendant la durée de son regne, exécuta dans chacune de ces contrées, en France, en Italie, en Germanie, en Espagne, dans l'empire d'Orient, &c. Innovation précieuse, qui lui assure à jamais le titre de génie créateur !

A cela il faut ajouter que l'histoire de Charlemagne devient ici à peu près l'histoire de l'univers. M^r. Gaillard expose à la curiosité publique *tout le mal que Charlemagne avoit à corriger* (voilà l'histoire des siècles qui l'ont précédé) & *qu'il a corrigé en partie* (voilà son histoire propre) & *tout le bien que ses successeurs avoient à détruire & qu'ils ont détruit entièrement* (voilà l'histoire des siècles qui l'ont suivi). M^r. Gaillard est comme les prophètes, il parle de tous les tems comme d'une seule époque. *Omnia percurrunt tempora* *. Remarquons en passant que ce *convertisseur* étoit bon à quelque chose, puisqu'il a laissé *du bien à détruire* ; mais aussi détestons l'infernale méchanceté de ses successeurs qui n'ont rien laissé de ce bien, & se sont fait un trophée de son *entière destruction*.

* Chrysof.
in Pl. 43.



Jakob Jonas Biörnstahts Briefe 2c. *Suite des Lettres de Mr. Biörnstaht, professeur des langues orientales à Lund, écrites durant le cours de ses voïages dans les païs étrangers; traduites du suédois en allemand. A Leipzig 1781. 1 vol. in-8°.*

LE continuateur de la traduction & de l'édition de ces Lettres nous apprend la mort de cet estimable voïageur (a) qui malgré

(a) Mr. Biörnstaht étoit né en 1731 à Rotaibo, en Sudermanie, où son pere, après avoir été bas-officier dans un régiment, s'étoit retiré avec un brevet d'enseigne, & recevoit une petite pension d'invalidé de la maison de Wadstena, ancien monastere converti en hospice pour des militaires. Le jeune Biörnstaht lutta contre l'indigence pour parcourir ses études, d'abord à Strengnaes & ensuite à Upsal, où il s'adonna particulièrement aux langues orientales, & passa maître en 1761. Son mérite fut assez longtems négligé, jusqu'à ce qu'en 1763, il publia la premiere partie de son *Decalogus hebraicus ex arabicâ dialecto illustratus*. Etant entré chez le baron de Rudbeck, maréchal de la cour, en qualité de gouverneur, il entreprit ses voïages dans les païs étrangers en 1767 avec ses deux fils, dont l'un retourna bientôt à la maison paternelle, & l'autre alla avec son Mentor jusqu'à Londres. La place de professeur adjoint des langues orientales à Upsal étant venue à vaquer, le Roi l'y nomma;

été quelques préjugés de protestantisme, étoit un homme plus raisonnable & plus juste que la plupart des soi-disant catholiques qui parcourent le monde pour blâmer ce qui est bien & pour faire l'apologie de tous les désordres. On voit particulièrement dans ses lettres que les vues sagement antiphilosophiques de M^r. B. ont constamment dirigé ses observations, & que les plus brillantes marottes du jour ne l'ont point ébloui. Nous ajouterons aux traits

* 15 Avril
1782. p. 576.

que nous en avons rapportés ailleurs *, celui-ci tiré de la XII lettre. " Le cabinet
 „ de M^r. d'Erlach, à Berne, est orné de
 „ plusieurs tableaux d'Holbein, & aussi d'un
 „ de ses ancêtres, qui, malgré qu'il soit peint,
 „ il y a 174 ans, paroît aussi frais que s'il étoit
 „ neuf : ce qu'il faut peut-être attribuer à
 „ la qualité de l'huile. Il nous a laissé voir
 „ un dessin qui représente Voltaire en fi-
 „ gure de pénitent qui se confesse : Pégase
 „ est derrière lui avec des oreilles d'âne :
 „ & le libraire Crammer, derrière Pégase,
 „ ramasse ce que l'animal laisse tomber, pour

S. M. lui conféra en 1776 la place de professeur-extraordinaire en philosophie, lui ordonna de voyager en Turquie, le nomma en 1779 professeur des langues orientales & grecque à Lund, & lui envoya pour l'aider & l'accompagner dans ses voyages Mr. Norberg, qui n'arriva à Constantinople qu'au moment que Mr. Biörnåhl mourut à Salonique le 30 Juillet de la même année 1779.

15. Février 1783. 255

se s'enrichir de ce fumier. On lit au bas du
de dessin :

Da mihi fallere , da justum sanclumque videri. * Hor.
Epist. 16. l.

se Voltaire n'a guere de partisans à Berne ,
se dont le gouvernement , convaincu que l'ir-
se religion tend à diffoudre les liens de la
se société civile , & entraîne inmanquablement
se la décadence des mœurs , ne la souffre
se point. Il n'y a pas longtems qu'un astro-
se nome y foutenoit ouvertement l'athéisme.
se S'il ne se fût pas de lui-même retiré ail-
se leurs , il alloit être chassé. Il doit avoir
se pratiqué à Geneve la même impiété. Au-
se lieu de la crainte de Dieu , il inspiroit
se celle des cometes &c. „



Almanach des Muses. A Paris chez Delalin.
1783. 1 vol. in-12 de 332 pages.

ON sent assez par le titre même de ce
recueil qu'il s'y trouve une extrême
bigarrure de choses , tant pour le fonds que
pour la maniere. Nous citerons avec plaisir la
fable suivante , quoique l'ouvrage d'un acteur
de comédie ; elle en est par-là même plus re-
marquable à raison de la sagesse & de la dé-
cence qui y regnent : elle a pour titre , *Ju-
piter & la brebis.*

Grand Jupiter , disoit dans son émoi ,
Une brebis au maître du tonnerre ,
Las ! tout ce qui peuple la terre ,

R 3

De tous les tems s'est ligué contre moi.
J'ai beaucoup à souffrir, chacun me fait la
guerre.

Le Dieu l'entendit

Et lui dit :

Pauvre & petite créature,

Il est trop vrai, je conviens de mon tort ;
De tant d'êtres divers en peuplant la nature,

J'oubliai qu'un arrêt du fort

Soumettoit tout à la loi du plus fort ;

Et toi seule n'as rien pour repousser l'offense.

De griffes, si tu veux, je vais armer tes pieds :
Ta bouche va t'offrir une belle défense.

— Avec les animaux méchans & carnassiers

Je ne veux pas de ressemblance,

Dit la brebis — Aimes-tu mieux

Que sous tes dents un — son . . . — Ah !
grands Dieux !

On les hait trop ces bêtes venimeuses.

— Eh bien ! je vais parer ton front

De deux cornes majestueuses,

Et de ton corps les forces s'accroîtront.

— Non, mon pere, non, non, l'offre est trop
dangereuse,

Je deviendrais peut-être querelleuse.

— Mais ta raison est en défaut,

Répond Jupiter : c'est une règle admise ;

Si tu ne veux pas qu'on te nuise,

Il faut pouvoir nuire. — Il le fa u,

Répond en pleurant la pauvrete !

Laissez-moi donc comme vous m'avez faite.

A mes ennemis furieux

Je ne prétends plus me soustraire ;

Je subirai mon sort, & j'aime mieux

Supporter du mal que d'en faire.



Rede auf den H. Johann von Nepomuck
 ic Eloge de St. Jean Népomucene, pro-
 noncé par Joseph - Antoine Weissenbach,
 docteur en théologie, chanoine de Zurzach,
 & professeur de l'Écriture sainte à Lucerne.
 Troisième édition. A Basse chez Thur-
 neysen 1782; & se trouve à Luxembourg
 chez l'imprimeur du Journal.

L'Auteur de ce discours, après avoir com-
 paré Jean Népomucene aux divers Saints
 qui ont porté le même nom, à Jean-Baptiste,
 à l'Apôtre, au Silencieux, au Thaumaturge,
 &c, l'isole & le caractérise par l'usage qu'il
 fit de l'organe de la parole, & les leçons
 pratiques par lesquelles il nous a appris à
 parler ou à nous taire selon l'exigence des
 circonstances. C'est la division du discours.

Saint Jean, dit l'orateur, faisant de la pa-
 role l'instrument de son zèle & l'organe des
 vérités chrétiennes, condamne d'une manie-
 re éclatante ce silence lâche qui lie des lan-
 gues même soldées pour parler. " Pour qui
 „ la parole est-elle un devoir indispensable ?
 „ *Ad vos mandatum hoc, ô sacerdotes* Pour
 „ vous, ministres de l'Eglise, dont les lèvres
 „ sont les dépositaires de la science du sa-
 „ lut. Nous, les gardes de la maison d'Israël,
 „ les interpretes de la loi, les guides du
 „ peuple fidele; loin de nous un silence pu-
 „ sillanime dans ces momens de crise. *Com-*
 „ *ment*, dit Pierre de Blois, *ce que tu ne*

29 *crains pas de faire, je craindrois de le*
 29 *nommer !* Nous connoissons notre siecle,
 29 comme Jean connoissoit le sien, nous en
 29 voions la tiédeur, la mollesse, l'inaction,
 29 le dégoût pour toute action religieuse;
 29 l'hypocrisie, le libertinage, la corruption,
 29 l'irréligion; les Protestans même confa-
 29 crent la plume & la parole à la défense
 29 de la révélation; & nous, resterons-nous
 29 muets, ou ne ferons-nous tout au plus
 29 qu'approuver le zele des apologistes de
 29 la loi? C'étoit tout ce qui manquoit en-
 29 core, & tout ce que souhaitoient nos
 29 philosophes; que divisés sur nos préten-
 29 tions, nos préséances, nos préjugés d'éco-
 29 le, nous vissions de sang-froid donner
 29 de tous côtés de rudes assauts à la reli-
 29 gion & miner les plus essentiels appuis
 29 de l'Eglise (a). Sommes-nous peut-être me-
 29 nacés du sort de Jean? Non, nous n'a-
 vons

(a) Ce n'est pas que les philosophes ne
 soient tout autrement divisés que les prêtres;
 jamais ils n'ont pu se réunir dans une seule
 conclusion, tandis que la croyance des prêtres
 & de tous les vrais Chrétiens est par-tout par-
 faitement la même. Mais divisés d'opinions,
 divisés d'affection, acharnés les uns contre
 les autres par des passions diverses, ils se
 réunissent tous dans la haine de Dieu, de
 son culte, de ses ministres; ils ne cessent
 de cabaler, d'intriguer, de calomnier, de blas-
 phémer, de corrompre & de détruire; pen-
 dant que l'inaction & l'indifférence regnent
 dans les murs de Sion, & qu'au moment mê-
 me d'un assaut général, cette cité sainte pa-
 roît abandonnée de ses plus chers défenseurs.

„ Vous tout au plus à craindre que des ef-
 „ prits aigris & des langues mordantes. On
 „ nous recevra avec une mine dédaigneuse,
 „ un ton hautain, un mépris plus affecté
 „ que réel ; un petit-maître déclamera con-
 „ tre nous, & toute la gent à lumieres
 „ protestera avec des blasphêmes énergiques
 „ qu'il faut rompre le coup, briser bras &
 „ jambes à toute la prêtraille (le génie
 „ de l'idiôme allemand souffre ces détails) ;
 „ quelques femmes du bel air, débiteront con-
 „ tre nous des choses auxquelles nous n'a-
 „ vons jamais pensé ; par-tout où elles pa-
 „ roîtront avec leurs visages plâtrés, leurs
 „ boucles empruntées, leur denture artifi-
 „ cielle, elles feront éclater leur mécon-
 „ tentement sur ce que l'on est encore
 „ chrétien, & qu'on ne leur permet qu'un
 „ mari. On nous accusera d'agir par suffi-
 „ sance, par ignorance, par des intentions
 „ fausses & tortueuses ; on nous traitera de
 „ gens sans esprit, sans savoir vivre : mais
 „ on n'ira pas au delà „

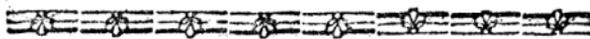
Le second point qui est l'éloge du silence sage, prudent, religieux & sacré, présente une observation bien remarquable, qui doit fixer l'attention des Protestans ; c'est que parmi tant de prêtres scélérats, on produit à peine dans le cours de 17 siècles un ou deux exemples du secret de la Confession violé. L'orateur défie les ennemis de l'Eglise d'en produire & de montrer par-là leur habileté dans l'histoire : défi parfaitement inutile ; car si les sectaires avoient eu quelque

énumération à faire en ce genre, ils n'eussent pas attendu si longtems ; ils eussent fait l'apothéose de ces prêtres sacrilèges comme des tyrans qui leur auroient arraché ce secret sacré & cacheté du sceau de la divinité même. (a)

* 15 Sept.
1782. p. 106.
& aut. cit.
p. 107.

Quoique ce discours ne soit pas indigne de M^r. l'abbé Weiffenbach *, on n'y trouve ni la même élévation d'idées, ni la même noblesse de style que dans ses autres ouvrages.

(a) C'est ainsi que l'impie, cruel & crapuleux Wenceslas, connu principalement par le traitement atroce fait à un vertueux ministre de la Confession sacramentale, devient sous la plume du sieur Pfeffel, un prince très-recommandable. Voilà comme la philosophie apprend à traiter l'histoire. 1 Décemb. 1777. p. 485. 483.



Epistola Sillasipi a lapide ad clar. v. de Eibel, in causâ *An summus pontificatus a romanâ ecclesiâ avelli, & aliò transferri possit* ? Augustoduni 1782. broch. in 8^o. de 38 p. se trouve chez l'imprimeur du journal.

CEt ouvrage est destiné particulièrement à réfuter la prétendue mobilité du premier siège de l'Eglise, & l'hypothèse de quelque pseudo-catholiques touchant la primauté du successeur de Pierre, qu'ils voudroient rendre dépendante du caprice des hommes & du choc aveugle des événemens. On fait combien un compilateur gothico-latino-teutonique a barbouillé de papier sur ce sujet ; sans que de tout son cahos

on puisse recueillir une idée précise & vraie relativement à cette matière. La ville de Rome, dit-on, peut être détruite; le país dont elle est la capitale peut être submergé, les habitans peuvent se laisser aller à la séduction de quelque hérésiarque &c. Soit, mais qui empêchera l'Eglise catholique de reconnoître son chef dans le successeur de l'évêque qui le dernier aura été *physiquement & géographiquement* évêque de Rome ? & de regarder comme centre de l'unité le lieu où se trouvera le dépositaire des droits de Pierre (a)?... Où est-il dit d'ailleurs que la Providence qui nous garantit la perpétuité de la succession apostolique, n'a pas résolu de maintenir jusqu'à la fin des siècles la ville & le siège de Rome ? Mais nous venons de voir que *cette supposition*, que rien ne prouve être fausse, n'est pas du tout nécessaire..... Mais, dit-on, puisque Pierre, après avoir été constitué par Jesus - Christ chef de l'Eglise, eût pu fixer son Siège ailleurs qu'à Rome, & que ce choix n'est qu'une affaire humaine, comment peut-on dire que la primauté de l'évêque de Rome

(a) Les anciens croïoient si fortement à l'immobilité du Siège de Pierre, qu'ils attribuoient au contraire une espece de mobilité à la ville de Rome, prétendant qu'elle se trouve par-tout où se trouve le successeur de son premier évêque. C'est le sens de la bulle *ubi Papa ibi Roma*, & de l'ingénieuse application que faisoit Pierre le vénérable de ce vers de Lucain.

Illic Roma fuit.

Vejos habitante Camillo

soit de droit divin ? Ah ! bons vieux théologiens & philosophes arabiques, que n'êtes-vous encore ? Avec une distinction tant soit peu barbare, mais cependant très-intelligible, vous feriez évanouir les plus savantes objections des docteurs modernes. *In sensu composito* du Siège fixé à Rome par Pierre, la primauté du Pape est de droit divin, parce que cet événement a réalisé d'une manière précise & locale l'oracle de Jésus-Christ. Mais *in sensu diviso* la chose n'en est pas ainsi ; puisqu'il en eût pu être autrement, sauf toutefois les desseins éternels de Dieu sur cette capitale de l'ancien univers.

Quant à l'ouvrage dont il s'agit, & qu'un moment d'humeur dissertative m'a presque fait perdre de vue, je dirai qu'on y trouve la solidité, l'érudition, & sur-tout la modération & la décence, réunies à un style clair, aisé & coulant, quoiqu'un peu trop nombreux dans une discussion de ce genre. On en jugera par ce début, qui renferme un compliment assez remarquable adressé au docteur Eybel. *Clarissime vir. Quod curiosis antiquitatis investigatoribus plerumque contingit (a) ut novarum observationum publicandarum libidine correpti, ad inficetas & absurdas opiniones amplectendas descendant,*

(a) Je soupçonne quelque malice dans l'emprunt que l'auteur a fait de ces six premières lignes prises dans un écrit imprimé en 1779. On dirait qu'il a en vue deux hommes très-différens, mais réunis dans les mêmes erreurs.

15. Février 1783.

263

quas, si a novitatis prævitiu vacuo animo
& ad SS. Theologiæ bilancem librarent, ipsi
eas respuerent primi, ac suæ autoritatis
pondere compressas perpetuo silentio damna-
rent: id tibi nuper accidit, clarissime vir!
Stridebat Vindobona mille negotiis, quibus
pro digne excipiendo S. Pontifice secutura
hilaritati præludebatur, dum tu ardentem
tædam turbinans, duos libellos, unum sub
titulo: Quid est Papa? alterum: Quid est
Episcopus? in publicam lucem edidisti, qui-
bus S. Pontificis & Romanæ Ecclesiæ præ-
rogativas, & jura, quæ eis vel a divino Nu-
mine, vel ab Ecclesia legitimè attributa,
vel ex ipsâ sacra hierarchiæ indole atque
institutione profluunt, publicisque sanctioni-
bus sunt firmata, in controversiam reducere,
minuere & obterere non dubitasti.



☞ En voiant dans le n^o. 46 des *Affiches* & *Annonces* de Lille, les choses honnêtes qu'on m'y adresse, j'ai été fâché de m'être un peu trop occupé de celles qui ne l'étoient pas tant. Puisque tous mes torts paroissent se réduire actuellement, à ne pas écrire avec les *graces* & la légèreté des *periodistes françois de naissance ou d'éducation*; je serois bien délicat si j'allois réclamer contre une sentence où je suis jugé avec si peu de rigueur. Aussi ne m'aviferai-je pas d'y opposer le jugement raisonné & appuié sur de longs extraits que

des périodistes françois de naissance & d'éducation, & en particulier, les auteurs de l'Année littéraire (1778 n^o. 36) ont publiés dans leurs feuilles aussi célèbres qu'intéressantes. J'ai d'ailleurs contre moi une preuve trop récente; savoir le style d'un écrivain françois si non de naissance au moins d'éducation, dont j'ai eu l'imprudance de placer des échantillons alternativement avec quelques essais du mien. Ce qui forme un contraste qui comme on le sent bien, doit être entièrement à son avantage.

L'indulgence avec laquelle on me traite, sur-tout dans ce dernier numéro; m'engage par reconnoissance à donner un avis qui peut être utile: c'est de ne jamais citer du latin. Car quelque bon effet que cela puisse produire en certaines circonstances, il est de fait que dans le tems où nous sommes, ces citations sont ordinairement malheureuses. Par exemple, dans le numéro dont nous parlons, il n'y en a qu'une seule qui ait un peu d'étendue (les deux autres ne consistant qu'en trois ou quatre mots). C'est ce prétendu passage d'Horace:

*Turpe putaverunt parere monitoribus, & quæ
Imberbes didicere, senes perdenda jateri.*

J'avoue n'avoir jamais vu de vers de la nature du premier, ni connoître de profodie qui enseigne à en faire de semblables. Outre cela, ce n'est pas le sens du poëte romain, ni celui dans lequel on le cite; car il s'agit de la honte qu'ont les vieillards d'écouter des gens plus jeunes qu'eux, & point de la honte d'écouter

15. Janvier 1783. 265

ceux qui donnent des conseils (a)... Au reste je ne prétends pas faire une critique sérieuse, moins encore une critique particulière de cette petite bévue; j'avoue que dans tout le latin fait ou cité par les modernes (j'entends les très-modernes) je trouve de pareilles affaires, & d'autres bien plus étranges encore. (b)

(a) En restituant à Horace le mot *minoribus* & en lui faisant grace de celui de *monitoribus*, on aura un vers & un sens:

Vel quibus turpe putant parere minoribus, & quæ
Imberbes didicere, senes perdenda fateri.

Epist.
2. Ep. 4.

(b) Bientôt rien ne sera plus commun que le latin de ce *magister* de village dont on m'a parlé beaucoup en Hongrie, qui sachant à peine quelques mots de cet antique idiôme, faisoit encore le bel-esprit, & avertissoit ses élèves par des annonces rimées des convois auxquels ils devoient assister le lendemain:

Audite pueres,
Cras erunt funeres;
Ibitis bis & bis,
Et ego post vobis:
Unus feret crux,
Alter lux,
Tertius aqua benedictus.

Encore voudrois-je bien assurer, que ce degré de science latine passera dans quelques années pour un phénomène.

L. J. Demany, imprimeur-libraire, à la Croix d'or, en Vinave-d'Isle, à Liege, débite
" l'Almanach ou tableau ecclésiastique de la ville
,, & du diocèse de Liege, pour l'an 1783 :
,, on y a inséré l'itinéraire du souverain Pon-
tife

„ tise Pie VI à Vienne , broché. Prix ordi-
 „ naire de 20 sols „ (On eût mieux fait d'y
 insérer la relation de son voiage telle que le
 Pape l'a faite lui-même dans le discours
 prononcé au consistoire du 23 Sept.)



Les *Mouchettes* font le mot de la dernière
 Enigme.

A U vieux tems
 Où contens
 Vos bons peres
 Des toisons de leurs brebis
 Se formoient des habits
 Que leur filoient vos meres,
 A mon ton
 Ose-t-on
 Rendre hommage ?
 L'âge d'or, pour moi quel fut âge ?
 Les besoins & l'industrie,
 Le goût, même le génie
 En naissant
 Chez le grand
 Me placèrent ;
 La bruiante vanité,
 Et la frivolité
 M'aiderent.
 De la cour
 Droit je cours
 A la ville,
 De-là, craignant d'y vieillir,
 En province mourir
 Tranquille.

 Dès qu'on n'affranchit point les lettres,
 il ne faut s'attendre ni à recevoir réponse,
 ni à voir dans le Journal ce qu'on prétendoit
 y faire insérer.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 31 Décembre.)
L'incendie, qui s'est manifesté le 6, près de la mosquée du Sultan Achmed, a réduit en cendres 8 à 10 palais. Le capitambacha avoit fait abattre, sur le champ, les maisons qui pouvoient communiquer le feu au reste de la ville. On remarque que, pendant les premières semaines de son administration, le nouveau grand-visir, a fait étrangler chaque nuit, près de 10 à 12 personnes *soupponnées* (a) d'avoir caché des méches, dans les différens quartiers de la capitale.

On assure que dans un divan extraordinaire, où le Grand-Seigneur présidoit lui-même, la Porte avoit à la fin consenti, à remplir

(a) *soupponnées*. Quel gouvernement où le citoyen est privé de la vie sur un *souppon* que lui-même ne *soupponne* peut-être pas ; où de la sécurité la mieux fondée sur la conscience, il passe au supplice des scélérats convaincus ! C'est cependant ce chef-d'œuvre de constitution politique que plus d'un philosophe a exalté jusqu'aux nues pour en faire une matière d'insulte contre le christianisme. 15 Oct. 1782. p. 269.

dans toute leur teneur les trois articles principaux, qui, à ce que l'on présume, servoient de base au fameux traité de paix de Kanardgi.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 10 Janvier.)

L'escadre de S. M. I., qui a été en croisière dans la Mer-caspienne aux ordres du comte de Weinowich, est rentrée dans le Wolga pour retourner à la rade d'Afracan. Cette escadre a rempli l'objet de sa mission, qui a été de former des établissemens dans la dite mer, où elle a fait quelques découvertes & conclu un traité avec le Roi de Perse, en vertu duquel, le commerce de cet empire va recevoir des accroissemens considérables; le même commandant équipe de nouveau une partie de sa flotte pour reconduire, dans lesdits parages, un grand nombre de navires richement chargés. Avant de partir, il aura l'honneur de présenter à Sa Souveraine plusieurs députés persans, qui sont chargés, de la part du Sophi, de rendre leurs respects à l'Impératrice & de remettre à sa cour, ainsi qu'au prince Potemkin, nombre de présens de la plus grande beauté.

Le détachement d'artilleristes & de bombardiers, qui avoient reçu ordre, il y a quelque tems, de se tenir prêts à marcher, s'est enfin mis en route, le 26, avec un gros train de piéces de canon pour des sièges; il se dirige, assure-t-on, vers les frontières de la Turquie. — Le pere Czerniewicz,

15. Février 1783.

269

wicz, nouvellement élu vicaire-général de la Compagnie de Jesus, est toujours ici. Il a souvent eu l'honneur de paroître à la cour. S. M. l'Impératrice veut, dit-on, envoyer comme missionnaires quelques individus de cette Société, dans ses Etats éloignés.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 15 Janvier.) Le conseil-permanent, qui avoit suspendu ses séances durant les fêtes, les a reprises le 3 de ce mois. La reconstruction du palais Krasinski, entièrement consumé le 15 Décembre dernier par un incendie, qui dura depuis le matin jusqu'au soir, malgré tous les soins qu'on apporta pour arrêter les progrès des flammes, est un des objets, qui occupent actuellement cette assemblée. Comme les différens départemens de l'Etat s'assembloient dans ce superbe édifice, qui appartenoit à la république, il est nécessaire de le remettre incessamment en état; & l'on dit, qu'à cette occasion il sera augmenté de deux ailes, d'après un dessin fourni par M^r. Merlini, architecte de la république, avec lequel la commission du trésor a conclu à cet effet un contrat d'admodiation pour 24000 ducats. Quelques magnats ont conçu le généreux dessein de soulager la république, en contribuant aux fraix de cette reconstruction; & le lendemain de l'incendie le prince Sulkowski, palatin de Pofnanie, connu par son patriotisme & les services qu'il a rendus à

sa patrie, revenu récemment d'un voiage de quatre années, qu'il a fait en plusieurs pais de l'Europe, offrit au Roi & au conseil permanent une somme de 7 mille ducats (environ 76 mille livres de France), somme qui lui est due par le trésor public, pour contribuer au rétablissement de ce palais. On espere, que son exemple fera suivi par beaucoup d'autres bons citoiens.

On débite que le Grand-Seigneur a déclaré solennellement, qu'il n'a pas la moindre part aux excès, commis sur les frontieres; & que Sa Hauteffe a prié la cour de Vienne de faire exécuter, sans rémission, tous ceux de ses sujets, qui oseroient paroître dans les Etats autrichiens pour y exercer leurs brigandages.

On écrit de Wiliska que l'allarme & la consternation regnent parmi les habitans de cette ville fameuse par ses mines de sel. Son église s'est écroulée & malgré les précautions que l'on a prises, on a lieu de craindre que de semblables accidens se renouvellent sur un terrain fouillé dans presque toute son étendue.

DANTZIG (le 19 Janvier.) Le Roi de Pologne vient de nommer M^r. Frédéric Ernest Hennig son commissaire-général en cette ville, à la place de feu M^r. Hufarzewski: il a déjà remis ses lettres de créance au magistrat & en a reçu hier les complimens. Comme il a partagé depuis quelques années les travaux de cette place sous son prédécesseur, auquel il étoit particulièrement

15. Février 1783.

271

attaché, la ville ne doute point qu'elle ne retrouve en lui le même zèle pour ses intérêts & les mêmes vertus.

E S P A G N E.

MADRID (le 15 Janvier.) S. M. aiant commandé de supprimer dans la brigade des carabiniérs roiaux, les quatre emplois de porte-enfeigne, créant en leur place deux seconds adjudans ou aides-majors, il lui a plu élever au grade de lieutenant-colonel D. Juan Alvarez de Laurenzana, qui étoit lieutenant au même corps. — Le Roi aiant égard au mérite & aux circonstances du duc de Grénade de Ega, colonel des armées roiales, & lieutenant-colonel du régiment de cavalerie d'Alcantara, S. M. a daigné lui donner celui de Bourbon cavalerie. — S. M. a pareillement pourvu de l'office de sergent-major de la place de Cadix, le colonel Don François Codoni, capitaine du régiment d'infanterie de Savoye.

Le Roi a fait dans son armée au camp de St. Roch une promotion très-nombreuse depuis le grade de lieutenant-général jusqu'à celui de sous-lieutenant, & une distribution de graces en commanderies, pensions &c. Sa Majesté a fait en même tems une pareille promotion dans sa marine depuis le grade de chef-d'escadre jusqu'à celui de lieutenant de vaisseau; & elle a accordé différentes faveurs aux officiers, qui s'y sont le plus avantageusement distingués. Parmi les maréchaux-

S 3 de-camp,

de-camp, qu'elle a nommés, est le prince de Nassau, qui passe au service de notre monarchie, en ne quittant pas néanmoins celui de France. La liste de toutes ces promotions a été publiée dans un supplément de 16 pages *in-4^o*, ajouté à la gazette de Madrid du 3 Janvier. Dans celle du 7, il a été publié une assez longue relation de ce qui s'est passé au camp de St. Roch depuis le 6 jusqu'au 27 Décembre. Il paroît par son contenu, que les travaux s'y pouffent avec une assiduité, qui n'indique nullement le dessein d'abandonner Gibraltar à lui-même. L'on s'y occupe entre autres depuis quelque tems à percer la montagne en différens endroits, pour former des communications & des logemens, qui servent à protéger les tranchées & les postes avancés, en cas d'une sortie de la part des assiégés. Le feu de ceux-ci a été extrêmement vif durant plusieurs jours & a tué ou blessé quelques officiers ou soldats aux assiégeans, qui, de leur côté, y ont répondu & ont fait le 18 Décembre avec 27 chaloupes canonnières ou bombardes une attaque contre les navires au mouillage de la place, notamment contre le St. Miguel, auquel une bombe, qui tomba sur ce vaisseau, mit le feu: les assiégés ne parvinrent à l'éteindre qu'après qu'il l'eut été fort endommagé, & qu'ils eurent jetté toute sa poudre à la mer: ils l'ont conduit au môle-neuf pour le réparer. Les chaloupes-canonnières & bombardes réitérèrent leur attaque le 25 Décembre: dix chaloupes-canonnières angloises

vinrent à leur rencontre; & il y eut un feu des plus vifs tant de la place qu'entre ces bateaux.

M^r. d'Estaing est maître absolu de la flotte & de l'armée, les deux cours lui aiant donné à cet égard les pouvoirs les plus étendus; il est certain d'obtenir tout ce qu'il demande; il a voulu embarquer 300 dragons espagnols; ils lui ont été accordés sur le champ. Une partie des troupes venues de Brest étoient sans armes, les commissaires n'en trouvoient point à Cadix; mais sur le simple billet du général le gouverneur Orelly s'est empressé de lui fournir toutes celles dont ils avoient besoin. C'est par un effet de sa prévoyance que les soldats des deux nations ont été fournis de gilets & de bonnets de laine, précaution qui ne paroîtra pas inutile aux personnes qui savent que les nuits à la Jamaïque sont fort fraîches & que le service en certain tems de l'année y est mortel pour les gens qui s'y exposent sans être vêtus.

Quand même l'expédition de ce général auroit encore plus de succès qu'on en attend, les deux cours lui auront de bien plus grandes obligations pour ce qu'il a fait déjà, s'il est vrai, comme on n'en peut douter, que pendant le court séjour qu'il a fait à St. Ildéonse, il a dissuadé le Roi d'insister sur la cession de Gibraltar, aiant prouvé à S. M., que dans moins de 3 ou 4 ans, les Anglois feront les premiers à lui offrir cette forteresse qui leur devient de jour en

jour bien plus à charge qu'elle ne leur étoit du tems de George II ; cependant on fait que ce Prince judicieux avoit voulu dès ce tems-là traiter à différentes reprises de son échange , parce qu'il favoit l'estimer à sa juste valeur.

CADIX (*le 1 Janvier.*) Le convoi , que M^r. de Vialis a amené de Brest , aiant effuié un coup de vent sur le Cap Ste. Marie , est enfin entré hier en entier dans notre baie , à la réserve d'un transport , qui avoit à bord 300 hommes & 1500 tentes : celui-ci a été obligé de relâcher à la Corogne , étant hors d'état de continuer sa route. L'Ange-de-la-Garde, vaisseau de ligne espagnol , qui doit bientôt appareiller de ce port pour se rendre ici , prendra à son bord les troupes & les tentes. L'escadre avoit un peu mieux résisté au coup de vent que le convoi ; & elle entra dans notre baie dès le 24 Décembre : mais , le vent étant foible , le vaisseau le Censeur eut le malheur d'être abordé par le Diademe , qui lui a fort endommagé sa poupe. L'on se flatte cependant , qu'il sera en état de faire la campagne avec le comte d'Estaing , vu la grande activité que ce général a introduite dans nos arsenaux.

Toutes les troupes , venues de Brest , tant celles qui étoient à bord des transports que celles en garnison sur les vaisseaux de guerre , descendront demain à terre ici & au port Ste Marie. La frégate la Précieuse & la corvette la Poulette , escortant 8 transports avec 1500 hommes , viennent de mouiller dans

15. *Février* 1783. 275

notre rade. C'est le dernier convoi, qu'on attendoit de Toulon, d'où il est venu en huit jours de traversée. L'on s'attend que le comte d'Estaing pourra partir pour son expédition dès le 12 ou le 15 Janvier. Il paroît décidé, que l'Espagne fournit 28 vaisseaux de ligne: les François ne feront pas moins de 20 vaisseaux.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 16 Janvier.*) Il y a eu dans l'Ostrogothie une espece d'émeute où les paisans ont massacré trois inspecteurs des brasseries roiales d'eau-de-vie; on a crainct que la révolte ne devînt générale, mais un gros détachement de cavalerie légère qu'on y a envoie d'ici sur le champ, a arrêté le cours de ces défordres. Les principaux féditieux ont été emprisonnés & subiront la peine qu'ils ont encourue, mais les supplices ne détruiront point la répugnance invincible qu'inspirent aux habitans du plat-pais, les réglemens faits pour ce nouveau droit régalien.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 15 Janvier.*) Le traité de commerce, conclu le 19 Octobre 1782 entre la Russie & le Dannemarck, vient d'être publié: il contient 37 articles. Par le 17^e. les deux Puissances prennent pour base de leurs engagemens, par rapport à la saisie des navires, ou effets suspects,

les 4 articles , qui ont été adoptés pour principes fondamentaux de la neutralité - armée ; & , déterminant par le 21^e. les effets ou marchandises , qui seront censés de contrebande , elles suivent l'énumération faite par le traité de 1674 entre l'Angleterre & la Hollande ; & elles n'y comprennent nullement le bois de construction , les mâts , le chanvre , le fer , ni aucunes des autres marchandises , connues sous le nom de munitions navales , dont la Grande-Bretagne a prétendu dans ces derniers tems empêcher le transport à ses ennemis.

Pendant le cours de l'année dernière , il a passé par le Sund 8330 navires , dont 1262 anglois & 2117 suédois. On peut juger par ce dénombrement , combien la présente guerre maritime fait fleurir le commerce de la Baltique , & quel est l'avantage qu'en retire le pavillon neutre , affranchi des entraves auxquelles l'Angleterre avoit voulu asservir celui des Provinces-unies. Le pavillon danois ne jouit pas moins que les autres neutres des fruits de la liberté , que la puissance britannique ne leur a pas contestée : il est particulièrement fréquenté dans la Méditerranée ; & de 80 navires , qui ont chargé du vin & de l'eau-de-vie à Cette , depuis le commencement d'Octobre 1781 jusqu'à la fin d'Octobre 1782 , il y en a eu 53 danois.

I T A L I E.

R O M E (*le 4 Janvier.*) Après la fête des Rois, le nouveau cardinal Capece Zurlo se rendra à Subiaco pour y visiter la grotte de St. Benoit. Son Emin. occupera à l'abbaye les appartemens que le souverain Pontife y a fait bâtir pour sa personne. Ce prélat est chargé de discuter les différens qui subsistent entre le St. Siège & la cour de Naples, & l'on assure qu'il ne quittera point cette capitale, que le tout ne soit ajusté.

Le souverain Pontife aiant appris que parmi les effets de Mgr. Alfani, si fameux dans l'affaire des Jésuites, & mort depuis peu, se trouvoit la belle bibliothèque du pere général, dont Clément XIV lui avoit fait présent, vient d'ordonner qu'on ne touche à aucun de ces livres, mais que le tout reste à la disposition de S. S.

M I L A N (*le 18 Janvier.*) Sa Majesté Impériale s'est réservé la nomination de l'archevêque de cette capitale, & de l'évêque de Mantoue, laissant à l'élection du St. Siège les évêchés des autres villes de la Lombardie autrichienne.

L'Empereur voulant que tous ceux qui jouissent des avantages de la société, en portent aussi le poids, en contribuant aux fraix qu'exige leur sûreté, vient d'abolir tous les privilèges qui exemptent de paier les droits de la douane certaines familles, communautés, corps religieux, &c. S. M. en excepte

cepte néanmoins les hôpitaux & autres fondations pareilles, les canonicats, les bénéfices, & en général toutes les dignités spirituelles à charge d'ames, qui continueront à jouir de leurs privilèges, non à titre d'exemption, mais comme d'un don gratuit, en attendant qu'on leur ait procuré un équivalent. La même grace sera continuée en faveur des collèges d'éducation, des religieux & religieuses, qui prouveront que cette exemption leur fut accordée, dès leur fondation, pour suppléer à la modicité des revenus du couvent. Ceux qui auront obtenu ce privilège à un titre vraiment onéreux, n'en seront aucunement privés, non plus que les militaires, &c. Une partie des sommes, qui seront le fruit de cette abolition, servira à former l'équivalent susdit, & le reste à paier les dettes des provinces.

A L L E M A G N E.

V I E N N E (*le 15 Janvier.*) La Grande-Duchesse de Toscane a envoyé ces jours-ci à la Princesse Elisabeth de Wirtemberg, les marques de l'Ordre de la Croix-étoilée, ce présent étoit accompagné d'un billet rempli de témoignages de la plus grande affection, & adressé à Son Altesse Royale. — On assure qu'indépendamment de plusieurs réformes, qui auront lieu dans les différens départemens, tous les hôtels de monnoie, répandus dans les Etats héréditaires, seront supprimés, à l'exception de celui de Vienne.

ne. Le bruit court, que les armuriers de Stirie & d'Autriche ont ordre de faire au plutôt 16 mille casques, qui seront, dit-on, d'une invention toute nouvelle. Un courrier arrivé de Berlin, il y a quelques jours & réexpédié aussitôt, a eu de S. M. I. un présent de 200 ducats. Il part toutes les nuits un grand nombre de bâtimens chargés de canons. — La navigation du Danube étant parfaitement rétablie, on ne cesse d'y voir passer des bâtimens remplis de munitions de guerre. La grande promotion militaire qui avoit été annoncée n'a point encore eu lieu : elle fera, dit-on, publiée dans le commencement du mois prochain.

Il est mort en cette capitale 10,974 personnes, il en est né 9392, dans le cours de l'année dernière. Le nombre des morts est de 667 moindre, & celui des naissances de 775 plus considérable qu'en 1781. (a)

M^r. de Crumpipen, chancelier de Brabant, a été chargé de travailler à un plan pour simplifier les procédures, & de l'envoyer ensuite à S. M. — L'archevêque de Salzbourg, dont une instruction pastorale, donnée l'année dernière, a fait beaucoup de bruit, vient d'effuier un désagrément qu'on assure lui être fort sensible. Son diocèse a été fort resserré ; S. M. conjointement avec

(a) Ce qui, suivant les règles que nous avons établies ailleurs sur cette matière, paroît porter la population de Vienne à 300,000 âmes.

le Pape aiant érigé la ville de Gratz, capitale de la Stirie, en archevêché. C'est l'évêque de Gurck (comte d'Aversberg) qui y est nommé. On lui donne pour suffragans quatre évêques que nommoit ci - devant l'archevêque de Saltzbourg, & qui seront désormais nommés par Sa Majesté.

Plus de dix gazettes du pais & autres ont annoncé la mort de M^r. Eybel, devenu tout à coup fameux par deux petites brochures contre le Pape (a). Rien n'étoit plus circonstancié que cette mort ! " C'est le 15
 „ O&obre qu'une colique violente l'attaqua
 „ tout à coup, le 17 il mourut après s'être
 „ tre moqué de deux curés qui avoient
 „ tâché d'en obtenir une rétractation. Un
 „ autre plus chrétien, dit le gazetier de
 „ Leyde, lui administra les Sacremens. Un
 „ ex-Jésuite nommé Rochel a fait son pané-
 „ gyrique en partant du texte : *Spiritu*
 „ *magno vidit ultima* &c. Enfin le gazet-
 „ tier de Leyde & quelques auteurs font
 „ charitablement entendre que le Pape ou
 „ quelqu'un de ses partisans ont empoi-
 „ sonné M^r. Eybel „ (b). Or tout cela se

(a) 1 Mai 1782. p. 60. — 1 Déc. 1782. p. 493, 495, 519.

(b) Quelle platitude & quelle atrocité ! .. Léger échantillon de l'honnêteté de ces doux pédagogues de la tolérance . . . Les amis de la raison & de la religion seront réduits au poison pour réfuter quelque pauvre brochure ? . . . Il faut que ce genre de ressource soit

réduit à ce que M^r. Eybel n'est pas mort, qu'il n'a pas été malade, qu'on n'a pas fait son panégyrique &c, & qu'il n'a eu d'autre poison que celui que peut avoir mis dans son sang la proscription de ses deux barbouillages teutoniques, avec ordre de partir *his visis* pour Lintz & de ne plus reparoître à Vienne. Est-ce lui, comme on le dit, qui a inventé ce roman? est-ce quelque nouvelliste désœuvré & flatté d'avoir le public pour dupe? C'est ce qu'on ne fait point, & ce qu'il n'importe point d'approfondir. Mais ce que la bonne foi & l'honnêteté publique sembleroient exiger, si nous étions encore dans les tems où ces mots signifioient quelque chose, ce seroit une rétractation, au moins de la part des périodistes qui ont ajouté à la nouvelle controuvée des soupçons aussi absurdes qu'indignes d'un homme d'honneur?

BERLIN (le 20 Janvier.) Lorsque les ministres étrangers rendirent leurs respects au Roi à l'occasion de la nouvelle année, Sa Majesté leur témoigna, que son vœu étoit pour une paix générale; vœu, ajouta-t-elle, qui ne sauroit être qu'avantageux pour tous les peuples, & dont, suivant les apparences,

soit bien familier à la philosophie, pour qu'elle n'hésite pas à le regarder comme un moyen simple & sûr d'expliquer les maladies & la mort des êtres même dont l'existence ne peut qu'être indifférente à tout homme sensé.

l'accomplissement n'est pas éloigné. — On apprend que l'Oder a rompu la plupart de ses digues & inondé de grandes étendues de terrain le long de ses rives. — Le Roi qui ne cesse de s'occuper du bonheur de ses sujets, va y faire bâtir encore de nouvelles casernes, pour le soulagement des bourgeois & la commodité du soldat. Sa Majesté voulant que les denrées de première nécessité se vendent à meilleur marché qu'auparavant, a défendu à nos distillateurs d'employer des grains du pays pour faire l'eau de vie. — La société allemande qui prend soin en cette ville de pourvoir durant l'hiver un grand nombre d'indigens de chauffage nécessaire, ayant présenté au Roi ses comptes pour trois ans, S. M. lui a fait la réponse suivante:

Par les comptes de l'établissement allemand de libéralité chargé de pourvoir de chauffage les indigens à Berlin, S. M. a vu avec une satisfaction particulière que les soins de cet institut s'étendent chaque année davantage, & qu'il garantit un grand nombre de pauvres honneux du froid & de la misère. De pareilles actions généreuses font véritablement honneur aux habitans de Berlin; & Sa Majesté a bien voulu encourager par la présente les directeurs du susdit institut libéral, en leur témoignant son approbation, à continuer infatigablement leurs travaux si dignes de l'humanité.

Berlin le 29 Décembre 1782.

(Signé) Frédéric.

GENEVE (le 15 Janvier.) On voit circuler ici l'acte de garantie & un traité de neutralité par lesquels les trois Puissances médiatrices

médiatrices ont consommé l'ouvrage de notre pacification.

Acte de garantie.

Comme S. M. le Roi de Sardaigne, S. M. Très-Chrétienne, & la république de Berne, en intervenant dans les dissentions de la république de Geneve, & en prévenant de nouveaux troubles par un édit propre à fixer sa constitution & à lui assurer une paix durable, n'ont eu pour but que la conservation, le bonheur, & la prospérité de la république, ils ont, par une suite des mêmes motifs de bienveillance envers elle, accordé la garantie des articles contenus au présent édit, promettant (sans néanmoins toucher à la souveraineté & à l'indépendance de la république, réservées ici de la manière la plus solennelle) d'en maintenir l'exécution, & de ne pas permettre qu'il y fût porté aucune atteinte, de quelque manière que ce soit, s'engageant en outre, en cas de mouvemens séditieux, de prise-d'armes ou de violence, que le gouvernement n'auroit pu réprimer, d'intervenir de concert, même sans en être requis, & sur la seule notoriété publique, en la forme & de la manière dont ils conviendront entre eux, pour rétablir l'autorité légitime, la tranquillité & la sûreté publique, se réservant pour cet effet la faculté d'employer tous les moyens, qu'ils estimeront convenables aux circonstances, & en particulier de se faire rigoureusement rembourser par le parti, qui seroit jugé coupable, tous les fraix, qu'auroit occasionné l'exercice de la garantie, le présent engagement ne pouvant néanmoins préjudicier en rien au traité de Soleure de 1579, entre S. M. Très-Chrétienne & les cantons de Zurich & de Berne, ni à celui de 1584, qui subsiste entre ces deux cantons & la république de Geneve.

Et afin que dans tous les tems la république de Geneve puisse éprouver l'avantage, qui doit résulter pour elle de la garantie de

Leurs dites Majestés Sarde & Très-Chrétienne & de la république de Berne, il a été arrêté & signé entre les dites Puissances un traité de neutralité perpétuel & irrévocable, relatif à la république, dont la teneur suit ci-après.

Fait & arrêté à Geneve le 12 Novembre 1782.

(L. S.)	(Signé)	Le comte de Marmora.
(L. S.)		Le marquis de Jaucourt.
(L. S.)		Steiguer.
(L. S.)		de Watteville de Belp.

Traité de neutralité.

L'intérêt que Sa Majesté Sarde, S. M. Très-Chrétienne, & la république de Berne, prennent au bonheur & à la prospérité de la république de Geneve, les ayant déterminés à venir à son secours, pour y rétablir l'autorité légitime, l'ordre & la tranquillité, les dites Puissances ont estimé, que le moïen le plus efficace de prévenir le retour des troubles passés, & d'affermir la constitution de cet Etat, étoit de garantir, ainsi qu'elles l'ont fait, le gouvernement qui vient d'être établi dans Geneve: elles ont de plus considéré, que, pour assurer à cette garantie l'activité & l'énergie qu'elle doit avoir, prévenir tout ce qui en pourroit gêner l'exercice, & pourvoir d'autant mieux à l'indépendance & à la tranquillité de la dite république, il étoit nécessaire de convenir entre elles, par un traité de neutralité à la suite de celui de garantie, des mesures les plus propres à parvenir à ce but. En conséquence elles ont statué ce qui suit.

Art. I. Dans les tems ordinaires, si les dites Puissances étoient dans le cas d'exercer leur garantie & de rétablir dans Geneve la tranquillité, qui seroit troublée, au point que le gouvernement fût réduit à ne pouvoir réprimer la licence & agir conformément aux loix, elles se concerteront, le plus promptement possible, sur les moïens de remplir leurs engagements envers la république.

II. Si (ce qu'à Dieu ne plaise) il survenoit une rupture entre deux des Puissances garantes, elles enverroient des plénipotentiaires dans un lieu appartenant à la troisieme, pour y aviser

15. Février 1783.

285

de bonne foi, avec ceux de cette dernière, du meilleur moyen d'exercer leur garantie, & décideroient, s'il conviendrait mieux que les trois Puissances fissent marcher des troupes vers Geneve, dont le territoire seroit dès-lors réputé neutre entre les deux Puissances en guerre, ou si on n'y feroit marcher que les troupes de la Puissance neutre, chacune des Puissances alors en guerre se chargeant de paier un tiers des fraix de cette expédition.

La suite l'ordinaire prochain.

On mande de Glaris, en Suisse, qu'une vieille femme, accusée de sortilege, y a eu la tête tranchée, le 17 Juin 1782, sans qu'aucun de ses juges se soit opposé à la sentence, tous l'ayant jugé duement convaincue du crime qu'on lui imputoit. (a)

(a) Cela nous paroît fort étrange, parce que nous avons oublié que tous les tribunaux les plus sages & les plus éclairés de même que les plus ignobles, ont toujours prononcé sur le sortilege & la magie comme sur des choses possibles & quelquefois réelles (quoique souvent imaginaires & toujours sujettes à de grands & sérieux examens). Il est surprenant qu'aucun de nos philosophes n'ait encore entrepris de réfuter les actes du procès fait par le parlement de Paris en 1682, contre les bergers de Pacy en Brie, & que l'on peut voir dans le *Traité des pratiques superstitieuses* du P. le Brun. Ces actes cités par Mr. Bergier, dans la *Certitude des preuves du christianisme*, sont restés sans réponse dans les *Conseils raisonnables* . . . Est-ce précisément sur les opinions reçues ou rejetées dans ce siècle, qu'il faut juger les notions humaines, généralement adoptées dans les siècles précédens? Ne seroit-il pas

que

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 30 Janvier.) Les Etats de notre province, qui ont été assemblés le 25, reprendront demain leurs délibérations, qui auront principalement pour objet les conditions préliminaires d'une paix à signer avec la Grande-Bretagne; les dépêches qu'un courier apporta le 23 de Paris relativement à ces négociations, aiant été prises par tous les députés à l'assemblée des Etats-généraux *ad referendum* à leurs provinces respectives, & renvoyées en attendant à l'examen de commissaires de Leurs Hautes-Puissances. Pour autant qu'on apprend de ces conditions, le plénipotentiaire anglois a enfin renoncé à sa demande de Trinquemale, port dans l'isle de Ceylan, l'un des meilleurs qu'on connoisse dans l'Inde : mais en revanche la république céderoit à la Grande-Bretagne le port & la ville de Negapatnam, qui étoit le principal établissement

que l'impartiale postérité prononcât sur les différens élevés entre notre philosophie & celle de nos ancêtres? Les contestations des siècles ressemblent à celles des individus contemporains, chacun se croit le mieux fondé, chacun prétend avoir pour soi les droits & les honneurs de la raison; il leur faut un juge qui ne soit pas partie. Voyez les articles DEERIO, HAEN, MAFFÉE Scipion, MÉAD, SPÉ &c. dans le *nouveau Dictionnaire historique*, dont le quatrième tome paroîtra dans 25 jours.

15. *Février* 1783.

287

de notre compagnie sur la côte de Coromandel; cession, par laquelle Pondichery & ses dépendances, qu'on dit devoir être restitués à la France, se trouveront en tems de guerre entre deux gros établissemens anglois, Madras au Nord, & Negapatnam au Midi. Quoiqu'il en soit, nos plénipotentiaires, n'étant point autorisés à accepter ces conditions, ont demandé de nouvelles instructions & n'ont point signé les articles préliminaires, comme il a été fait lundi 20 Janvier par ceux de France, d'Espagne, & d'Angleterre. Ce qu'on débite des articles entre ces Puissances est encore très-vague : outre la restitution de Pondichery & du territoire voisin, l'on parle de celle de Ste. Lucie, de Gorée & des autres établissemens sur la côte d'Afrique, ainsi que de l'isle de Miquelon, à faire à la France, avec pleine liberté de pêcher sur les bancs de Terre-Neuve : l'obligation de ne point fortifier Dunkerque seroit anéantie. Minorque & les deux Florides resteroient à l'Espagne; & l'Angleterre ne conserveroit sur le continent de l'Amérique-septentrionale que le Canada, la Nouvelle-Ecosse, & ses établissemens plus au Nord ainsi qu'à Terre-Neuve : elle auroit aussi la liberté de couper une certaine quantité de bois de Campêche dans le golphe de Honduras &c. Telle est en gros l'esquisse des articles, qui s'est répandue dans le public. La signature des plénipotentiaires hollandois étoit attendue

pour convenir d'un armistice dans un délai de quinze jours.

Dès qu'on a reçu ici ces nouvelles, il a été envoyé encore le même jour un exprès à Paris ; & depuis cette époque le due de la Vauguyon , ambassadeur de France , a eu de fréquentes conférences avec M^r. le conseiller-pensionnaire de la province & d'autres membres du gouvernement. En attendant l'on apprend , que le départ de 6 navires armés de la compagnie des Indes , qui avoient dû mettre à la voile avec le premier vent favorable après le 28 du courant , sous l'escorte d'une division de vaisseaux de guerre aux ordres du contre-amiral van Braam , a été contremandé.

On apprend que L. H. P. ont jugé à propos de prolonger , jusqu'à la fin de Décembre de cette année , la perception de l'impôt , le *double last en veil geld*. — Le vice-amiral Hartfinck a remis la semaine dernière aux Etats-généraux les procès-verbaux de ce qu'il a fait , pendant qu'il a eu le commandement de l'escadre de la république au Texel , dont il demande en même tems à Mgr. le Prince Statthouder d'être déchargé , sa priere lui a été accordée. On se flatte que , si la guerre doit encore se continuer cette année , nos forces maritimes , qui sont devenues très-respectables , feront une campagne plus active que la dernière. On parle aussi du prochain départ d'une escadre de 6 vaisseaux de guerre & d'un nombre de navires armés , sous les ordres du contre-amiral van Braam pour les Indes-orientales.

M^r. de Thulemeyer, envoyé extraordinaire de S. M. Prussienne, a conféré ces jours-ci avec quelques membres du gouvernement; & hier matin il a remis au président des Etats-généraux un mémoire, conçu dans les termes suivans.

Hauts & Puiffans Seigneurs.

Le Roi s'étant flatté, que les représentations & insinuations amicales, que le fousigné a faites par ordre exprès de S. M. à plusieurs membres distingués des Etats-généraux des Provinces-unies, au sujet de la malheureuse fermentation intérieure, qui se manifeste présentement en Hollande, produiroient un effet desiré & conforme aux assurances positives, qu'on lui a données à cet égard: mais S. M. vient d'apprendre avec autant de déplaisir que de surprise, que ces mouvemens intérieurs, au lieu de se calmer, vont toujours en augmentant; & qu'on ne songe pas à moins qu'à ôter au Prince Statthouder le commandement des troupes & de la marine, & à le priver par-là des principales & plus essentielles prérogatives de sa charge de capitaine- & amiral-général & héréditaire.

Le Roi ne sauroit s'imaginer que ce soit là le sentiment & le vœu général de la nation & des régens de l'Etat. Sa Majesté est plutôt persuadée, que ce n'est que l'idée particulière de quelques personnes, qui veulent du mal à la sérénissime maison de Nassau par une suite de quelque haine ou vue particulière à elles, sans consulter le véritable bien & intérêt général de l'Etat. Tout bon Hollandois se résouviendra avec reconnoissance, que les fondemens de sa liberté & de sa prospérité présente ont été jettés par les Princes de l'illustre maison d'Orange & de Nassau, & acquis en partie aux dépens de leur sang; que c'est elle qui a formé & raffermi toute la constitution présente de la république, & qui après des vicissitudes & révolutions extraordinaires

naires, ressemblantes en quelque façon à celle d'à présent, a retiré les Provinces-unies des dangers imminens, dont elles étoient menacées, & les a rétablies dans leur ancien lustre.

C'est sans doute de la conservation de cette forme de gouvernement, qui a si heureusement subsisté depuis deux siècles, & de celle du Statthouderat, qui en est inséparable, que dépend le bonheur & la sûreté de la république. Tout bon patriote hollandais doit être convaincu de cette vérité. Toutes les Puissances voisines en paroissent également pénétrées & sont surprises de voir subsister & augmenter dans le sein des Provinces-unies des dissensions aussi dangereuses que déplacées, dont les suites pourroient devenir aussi funestes à la république qu'elles l'ont été à d'autres Etats, qui se sont trouvés dans le même cas : ces Puissances voisines sont toutes également intéressées au maintien du système présent de la république de Hollande. Le Roi l'est encore plus particulièrement, tant par les liens de parentage, qui l'unissent à la sérénissime maison d'Orange, qu'en qualité du voisin le plus proche & d'ami constant & sincère de la république. Sa Majesté est persuadée, & elle fait par les assurances les plus positives, que le Prince Statthouder a les vues les plus pures & les plus salutaires pour le bien de la république & pour le maintien de sa présente constitution ; que, si des personnes mal-intentionnées lui en attribuent d'autres, c'est par une fiction aussi destituée de toute vraisemblance qu'injurieuse à sa personne & à ses lumières : que le Prince suivra & exécutera plutôt invariablement le système & les principes, qu'il trouvera adoptés & établis par la puissance souveraine des Provinces-unies ; & qu'il écartera à l'avenir jusqu'aux soupçons du contraire.

Le soussigné envoie extraordinaire a l'honneur d'exposer toutes ces considérations importantes à Leurs Hautes Puissances, les Etats-généraux des Provinces-unies : il est chargé,

15. Février 1783.

291

par les ordres les plus précis du Roi, de les recommander à leur plus sérieuse réflexion & de les requérir, qu'elles veuillent rejeter & faire mettre de côté toute proposition & idée tendant à diminuer les justes prérogatives du Statthoudérat, & à changer la forme de leur gouvernement, établie & si heureusement subsistante depuis si longtems; & qu'elles prennent plutôt des mesures efficaces, pour étouffer les dissensions intestines, pour arrêter les entreprises des factieux, pour supprimer leurs libelles injurieux, & pour rétablir non-seulement l'union nécessaire, mais aussi l'autorité & la considération dues au Prince Statthouder & aux personnes, qui concourent au gouvernement de la république. Sa Majesté se flatte, que L. H. P. voudront recevoir les représentations d'un voisin, qui est leur véritable ami, qui n'est pas indifférent au sort de la république, mais qui prendra toujours l'intérêt le plus vif & le plus zélé à la voir conservée dans son état présent.

A La Haye, le 20 Janvier 1783.

(Signé) de Thulemeyer.

La cabale anti-statthoudérienne avoit fait semblant de douter que le premier mémoire, présenté par M^r. de Thulemeyer, fût avoué de S. M. P. Ne pouvant plus affecter le même doute sur le second, elle prend assez plaisamment le parti d'affurer que, jusqu'à présent il n'a été porté aucune atteinte aux prérogatives *légitimes* du Statthoudérat. La qualification de *légitimes* fait toute la finesse d'un subterfuge inspiré par la peur. Mais laissant à part *l'atteinte aux prérogatives*, comment justifier l'atrocité des injures & l'impunité dont jouissent ceux qui les répandent & les impriment ? Pour s'en faire une idée juste il

fuffit de connoître l'avis inféré dans la gazette de Diemermeer, du mercredi 14 Janvier 1783, n^o. 7. Le voici; qu'on le lise, fi l'on peut, fans frémir, fans se sentir émouvoir par la plus forte indignation, & fans déplorer l'abus fatal que l'homme peut faire de la liberté. " Aujourd'hui on distribue
 „ chez les libraires G. Bom, Gw. & J. Bom,
 „ J. Verlem, Demter, van Laar Mahuet &
 „ par-tout ailleurs: les trois livres de l'*Ante-*
 „ *techrist*, contenant la vie & les exploits
 „ des quatre précurseurs de l'Antechrist; &
 „ enfin les actes infâmes & l'apparition de
 „ l'Antechrist lui-même, avec les preuves,
 „ tirées des pieces originales, qu'il devoit for-
 „ tir & qu'il est sorti de la maison de Brunf-
 „ wich-Wolfenbuttel (a). gr. 8^o. à 15. fols. „
 ANVERS (le 25 Janvier.) Selon les der-
 niers avis de Gand, il y a ordre d'achever
 au plutôt 12 mille tentes, auxquelles on tra-
 vaille actuellement sans relâche. Toutes les
 compagnies d'infanterie, en garnison dans les
 Pais-bas autrichiens, vont être portées à 150
 & même à 200 hommes. On y augmente
 la cavalerie à proportion. Un courier, pas-
 fant

(a) Quelle heureuse diversion en faveur de l'Eglise catholique, dont la funeste fécondité devoit, au feu & vu de tous les Protestans, avoir enfanté ce monstre tant craint de tous les bons Chrétiens; lequel aujourd'hui se trouve au milieu d'une famille qui a embrassé la doctrine de Luther depuis à peu près deux cents ans.

15. Février 1783.

293

fant par ici pour Amsterdam, nous a assurés,
que la paix avoit été signée le 20.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 25 Janvier.) Le 18, anniversaire de la naissance de la Reine (*& pas du Roi, comme il est dit dans le dern. Journ.*) il y eut à St. James une nombreuse & brillante cour, où la noblesse, les ministres étrangers & autres personnes de distinction parurent avec beaucoup d'éclat & de magnificence.

Enfin la paix tant souhaitée est conclue; le secretaire d'état l'a annoncée au premier magistrat de cette ville par la lettre suivante.

St. James, le 23 Janvier, à 7 heures & demie du soir.

Mylord,

“ J'ai le plaisir de vous informer qu'il vient
” d'arriver un courier de Paris avec les ar-
” ticles préliminaires de paix entre la Gran-
” de-Bretagne & la France, la premiere de
” ces Puissances & l'Espagne, signés à Ver-
” failles le 20 de ce mois, par Mr. Fitz-Her-
” bert, ministre plénipotentiaire de S. M, &
” les ministres plénipotentiaires des susdites
” cours; les articles préliminaires avec la
” Hollande ne sont pas encore signés; mais
” on est d'accord touchant une suspension
” d'armes. J'envoie cet avis à V. S, afin
” que cet événement important soit publié
” sans délai dans la cité. ”

“ Sa Majesté reçut ce matin à son levé, à
” St. James, les complimens de la noblesse &
” d'autres personnes de distinction, à l'occa-
” sion des préliminaires de paix, signés à
” Versailles le 20 de ce mois, entre l'Angle-
” terre, la France & l'Espagne. ”

Cette nouvelle, plus importante pour nous que celle des plus glorieuses victoires, a eu sur les fonds publics l'influence qu'elle devoit avoir. Le même jour, en une heure, il s'est vendu pour le compte des François & des Hollandois, jusqu'à deux millions sterl. d'annuités à 3 pour cent.

Les deux chambres haute & basse furent assemblées le mardi 21, pour reprendre leurs séances. Il ne se passa rien d'intéressant le premier jour; mais le lendemain il fut question dans la chambre des communes, de délibérer sur une proposition du secrétaire d'état, M^r. Townshend, relativement à l'Irlande. Il y eut peu de débats, mais beaucoup de raisonnemens à cette occasion; enfin il fut décidé à l'unanimité des voix, qu'il seroit dressé un bill pour faire disparaître & prévenir tous les doutes qui s'étoient élevés, ou qui pourroient s'élever, par rapport aux droits exclusifs du parlement & des tribunaux d'Irlande en matière de législation ou de judicature, & pour prévenir qu'aucuns writs d'abus ou des appels d'aucune des cours de Sa Majesté dans ce royaume ne soient reçus, ouis ou adjugés dans aucune des cours de Sa Majesté dans la Grande-Bretagne.

Dès que cette résolution intéressante eut passé, un messager qui en attendoit l'issue, partit immédiatement pour Dublin, où l'on s'attend à voir éclater des démonstrations de joie extraordinaires à la nouvelle d'une détermination propre à dissiper toutes les inquiétudes

15. Février 1783.

295

études qui ont agité si longtems les esprits des Irlandois.

On a présentement reçu la nouvelle certaine, que Charlestown a été évacué le 16 Décembre. Le général Leslie & sa famille avoient, quelques jours auparavant, mis à la voile pour New-Yorck. Les troupes & les loïalistes se sont, avec une multitude étonnante d'esclaves, rendus en différentes isles des Indes-occidentales. En général c'étoit un spectacle vraiment sombre & touchant. Pour mettre plus aisément ce départ à exécution, on avoit fait sortir auparavant de la ville tous ceux que l'on connoissoit pour des partisans zélés du congrès & de l'indépendance.

Extrait d'une lettre écrite de Gibraltar, le 2 Décembre 1782, par un officier de la garnison de cette place.

Notre garnison consiste actuellement en 7 mille hommes de troupes réglées. Elle jouit de la meilleure santé, ainsi que tous nos commandans, & elle ne craint plus aucune attaque de la part de l'ennemi. Tandis que le siège étoit poussé vivement par terre & par mer, notre général, qui suit le régime pythagoricien, voulut essayer de vivre encore plus sobrement, & faire l'expérience de la quantité d'alimens absolument nécessaire à sa subsistance, en cas de disette. Il vécut pendant 15 jours avec trois onces de riz, cuit dans du bouillon de viande salée : enfin se sentant un peu affoibli par ce régime journalier, il se remit à l'usage des légumes, en s'abstenant toujours de viande & de vin. Cet exemple empêcha les murmures de la garnison.

Celui qu'il donna un jour, du courage le plus froid & le plus tranquille, n'est pas moins mémorable. Un boulet de canon ayant emporté

un pan de son habit, & l'aïant fait chanceler lui-même, il dit aux officiers qui l'accompagnoient: " Je suis fâché de cet accident; mon uniforme étoit tout neuf, & c'est le premier jout que je le porte. "

FRANCE.

VERSAILLES (le 22 Janvier.) Lundi 20 de ce mois, les préliminaires de la paix entre le Roi & le Roi de la Grande-Bretagne, & ceux de la paix entre le Roi d'Espagne & S. M. Britannique ont été signés ici. Les ratifications doivent être échangées dans l'espace d'un mois. Les Provinces-unies des Pais-bas ont été comprises dans l'armistice qui doit être la suite de ces préliminaires, & dont les différentes époques commenceront du jour où les actes de ratification seront échangés. Les Etats-unis de l'Amérique-septentrionale ont accédé au dit armistice par des déclarations réciproques entre le ministre-plénipotentiaire d'Angleterre & les ministres-plénipotentiaires chargés de leurs pouvoirs; & il aura lieu entre les Anglois & les Américains du même jour où il commencera entre les autres Puissances belligérantes. Mardi 21, le sieur Fitz-Herbert, ministre-plénipotentiaire de S. M. B, a eu sa première audience du Roi, dans laquelle il a remis à S. M. ses lettres de créance. „

La députation du Parlement de Besançon, arrivée ici à l'occasion des difficultés qui s'étoient élevées pour le 3^e. vingtième, a été admise à l'audience du Roi. S. M. ordonna

donna qu'on raiait en sa présence, des registres de ce parlement, tous les actes contraires à ses ordres, & adressa ces paroles aux députés.

Je vous ai mandés, afin que vous n'affectiez plus d'ignorer que tout ce qui s'est fait en mon nom, s'est fait par mes ordres. J'ai fait biffer vos arrêts, pour ne plus laisser de traces d'actes aussi contraires à la soumission, dont vous devez donner l'exemple à mes sujets de votre ressort. J'écouterai toujours ce que mon parlement me représentera pour le bien de mes sujets de la Franche-Comté; mais il doit mieux s'assurer de l'exactitude des faits qu'il m'expose. Ses arrêts ne doivent jamais lui faire des titres pour défendre ce que j'ai ordonné. Mon peuple ne fait qu'un avec moi; ses droits & ses intérêts sont les miens; c'est dans ma main seule qu'ils reposent, & j'en suis le garant suprême. Si cette maxime, qui doit être gravée dans le cœur de tout sujet fidele, venoit à s'effacer, je compte que les officiers de mon parlement la rappelleroient à mon peuple. Retournez à vos fonctions; rendez bonne justice à mes sujets; c'est un droit particulier que je vous ai confié, & dont vous ne sauriez vous acquiescer avec trop d'attention & de zele.

Mgr. le Dauphin étant sevré, sa nourrice se retire, comblée de largesses royales, & la province du Dauphiné, fatiguée, on ne peut plus des soins qu'elle a pris de S. A. R., lui a fait présent de 50 mille francs. Cet-

te femme s'est rendue agréable à toute la cour, par sa simplicité, sa candeur & sa reconnaissance.

Un bâtiment américain, qui est entré dans la rivière de Bordeaux, venant de Boston, d'où il étoit parti dans les premiers jours de Décembre, nous avoit annoncé que M^r. de Vaudreuil se préparoit à embarquer la petite armée de M^r. le comte de Rochambeau pour la conduire aux Antilles. Par un autre bâtiment, qui a fait encore plus de diligence, le ministre vient d'être informé que M^r. de Vaudreuil avoit quitté Boston le 24 Décembre avec toutes ses troupes, qu'il conduit en droiture à St. Domingue. C'est M^r. le chevalier de Vioménil, qui les commande. M^r. le comte de Rochambeau, M^r. le baron de Vioménil, M^r. le chevalier de Chatellux, & la plupart des officiers de l'état-major ne suivent pas l'armée : ils se font rendus à Philadelphie, où ils auront trouvé une frégate qui les ramenera en France. Le vaisseau du congrès, l'Amérique de 64 canons, étoit dans la ligne ; & il a fait route avec l'escadre française.

PARIS (le 25 Janvier.) Il a été publié ces jours-ci des lettres-patentes du Roi, en forme d'édit, données à Versailles le 24 Août 1782, & régistrées en la cour des aides le 18 Décembre suivant, concernant les anoblissemens dans les colonies françaises, & les preuves de noblesse à faire dans le royaume par les habitans des dis-

tes

des colonies. Le préambule en indiquera suffisamment le contenu.

Louis, &c. Salut. Les Rois, nos prédécesseurs, ont cru qu'il étoit de leur sagesse d'affectionner de plus en plus à leur service, & d'exciter à la vertu, par des distinctions honorables, ceux de leurs sujets qui avoient transporté leur fortune, fixé leur établissement, ou qui étoient nés dans les colonies françoises : plusieurs habitans de nos dites colonies aiant, en considération des services importans qu'ils avoient rendus, obtenu des lettres de noblesse, nous sommes informés, qu'on a cherché à semer des inquiétudes dans les familles des dits habitans, sous le prétexte des révocations prononcées; premièrement, par la déclaration du 27 Septembre 1764 des anoblissemens accordés depuis le premier Janvier 1634, deuxièmement, par l'édit du mois d'Août 1715, de ceux accordés depuis le premier Janvier 1639; troisièmement, par l'arrêt du conseil du 2 Mai 1730, sur le droit du joyeux avènement du feu Roi, notre honoré Seigneur & Aïeul, à la couronne, de ceux accordés depuis 1643 jusqu'au premier Septembre 1716, dans le cas où l'on ne satisferoit point à ce droit; quatrièmement, par l'édit du mois d'Avril 1771, de ceux accordés depuis le premier Janvier 1715, aussi dans le cas où les femmes, qu'il impose sur les nobles ou sur leurs descendans, ne seroient pas acquités. Nous nous sommes fait représenter ces déclarations, édits & arrêt, & nous avons remarqué par les objets d'administration qu'ils renferment, qu'ils étoient peu susceptibles d'application à l'administration des colonies françoises, ni à la plupart des anoblissemens accordés aux habitans d'icelles; conséquemment que l'exception à leur égard n'avoit point été nécessaire; que d'ailleurs, s'il existoit dans nos dites colonies quelques familles, dont les titres d'anoblissement fussent dans le cas de la révocation prononcée par

les déclarations, édits & arrêt de notre conseil ci-dessus mentionnés, & qui n'ont pas été enrégistrés dans nos conseils - supérieurs de nos dites colonies, il ne seroit pas juste que ces familles perdissent la distinction de la noblesse, qui auroit de bonne foi déterminé des alliances honorables & des établissemens avantageux. Dans ces circonstances, nous pensons qu'il est de notre justice de venir au secours des dits habitans; de reconnoître le zèle & la fidélité qu'ils ont toujours montrés, de faire cesser la fausse application qu'on auroit pu donner aux dits déclarations, édits & arrêt; de fixer irrévocablement, non-seulement dans nos colonies, mais même dans notre royaume, l'effet des anoblissemens accordés à aucuns des habitans d'icelles. Nous avons, en même tems, jugé à propos de faciliter aux dits habitans les preuves de noblesse, qu'ils feront dans le cas de faire dans notre royaume, en prenant toutefois les précautions nécessaires, pour écarter les fraudes qui pourroient en altérer la pureté. *A ces causes. Etc.*

Lundi dernier l'administration envoia à la bourse le bulletin suivant : " Les articles préliminaires de la paix entre la France & l'Espagne d'une part, & l'Angleterre de l'autre, viennent d'être signés dans le cabinet de M^r. le comte de Vergennes. Le 20 Janvier 1783 M^r. le lieutenant-général de police auroit bien voulu donner cette grande nouvelle à la partie du public qui ne sort que pour aller aux spectacles, en faisant jouer la comédie de l'Anglois à Bordeaux, sur le théâtre de la nation; mais les comédiens n'étant point préparés, le Sr. Molé devant annoncer la 2^de. représentation du Roi-Léar, qui ce jour-là eut le plus grand succès, se contenta

15. Février 1783.

301

à ajouter " en attendant l'Anglois à Bordeaux, comédie remise au théâtre à l'occasion de la paix. "

On a répandu beaucoup de bulletins contenant les articles préliminaires Voici celui qui paroît le plus accrédité, mais qui n'est rien moins qu'authentique : le Sénégal & l'isle de Gorée aux François, ainsi que Tabago & Ste. Lucie, & les autres conquêtes rendues, en stipulant les conditions pour les Caraïbes de St. Vincent. Terre-Neuve partagée par une ligne diagonale pour la pêche de la morue dans la partie orientale de l'isle. Minorque & les Florides aux Espagnols : conditions pour la coupé du bois de campêche. Pondichery rendu avec 160 Aldees. Mahé Naricat rendu dans le même état qu'à la paix de 1763. Plus de commissaire à Dunkerque. Négapatnam, principal établissement des Hollandois sur la côte de Coromandel, resté à l'Angleterre. L'armistice après l'échange, savoir 12 jours à la Manche & mers voisines, sans conserver les expressions de mers britanniques ; 20 jours aux Açores ; 2 mois jusqu'à la ligne ; 4 mois pour les Indes &c. Les articles aiant été signés lundi avant midi, dès les 4 heures tous les couriers chargés de les porter aux cours respectives étoient partis. C'est M^r. de Campos, secrétaire de M^r. d'Aranda qui fut expédié pour Madrid. Après qu'on aura reçu ici la ratification du Roi d'Angleterre, qui sans doute sera apportée par M^r. le Vicomte de Vergennes, M^r. le chev. Damoutier minist-

du Roi à Treves, passera à Londres jusqu'à la conclusion du traité; d'où l'on enverra un ambassadeur qu'on croit être M^r le duc de Richmond. — Le 19 il a été envoyé un courier à Cadix, chargé de remettre à M^r. le comte d'Estaing l'ordre de revenir en cette capitale. M^r. de la Motte-Piquet fera passer à leur destination, changée par la paix, les troupes & les vaisseaux du Roi, qui s'étoient réunis au dit port.

Déjà nos poètes échauffent leur verve pour célébrer la paix avec toute l'ardeur que ce grand événement inspire. Voici les premiers vers qui ont paru.

Au Roi, sur la Paix.

En ce jour, ô mon Roi, quel bien vous environne!

Vous présentiez à nos yeux satisfaits

Le myrthe de l'Hymen, le laurier de Bellone;

Le Ciel enfin comble tous vos souhaits:

Votre front va briller d'une triple couronne;

Vous y placez l'olivier de la paix.

A Louis-le-Bienfaisant.

Chéri de vos sujets, ce sont là vos conquêtes;

Même pendant la guerre on sentit vos bienfaits:

Voici pour vous, mon Roi, de véritables fêtes;

Vous allez nous verser tous les dons de la paix.

A ce moment heureux votre grand cœur aspire;

Vous exercez sur nous le paternel empire:

Du Prince & du sujet quel lien plus puissant!

C'est un pere qu'adore un fils reconnoissant.

A l'occasion du *Calendrier historique des théâtres* pour 1783, on s'entretient beaucoup des anecdotes contenues dans ce livret. La suivante sur-tout a paru plaisante. " Parmi le tumulte qui se fit à la 1^{re}. représentation de Tom - Jones, la garde arrêta deux hommes, dont l'un disoit à l'autre de tems en tems : *Couperai-je ? couperai-je ?* Ceux qui étoient proches, & qui entendirent cette question répétée, crurent qu'il s'agissoit de couper la bourse à quelqu'un, & les dénoncerent à la sentinelle qui les conduisit au corps-de-garde, d'où ils alloient bientôt être conduits en prison comme des voleurs. " Eh ! s'écria l'un d'eux, nous sommes tailleurs ; & c'est moi qui ai l'honneur d'habiller M^r. Poinfinet, l'auteur de la pièce nouvelle. Comme je dois lui fournir un habit pour paroître devant le public, qui ne manquera pas de le demander à la 2^e. représentation, & que je connois peu le mérite des ouvrages du théâtre, j'ai amené avec moi mon premier garçon qui a beaucoup d'esprit, car c'est lui qui fait tous mes mémoires ; & je lui demandois de tems en tems s'il me conseilloit d'aller couper l'habit en question, qui devoit m'être payé sur le produit des représentations de cette comédie. " On prétend que Poinfinet lui-même racontoit cette anecdote d'une manière très-plaisante. "

M^r. Linguet qui promet l'histoire de la Bastille, vient d'être en quelque sorte pré-

venu par une brochure anonyme intitulée : *Des lettres de cachet & des prisons d'état*, ouvrage rempli d'impostures & de fureurs, quoiqu'il y ait quelques détails intéressans pour ceux qui ne savent pas qu'ils sont absolument romanesques. L'auteur ennemi forcené de la religion, & conséquemment de l'ordre public & de tous les biens qui en découient, prouve assez par sa brochure même combien il a mérité d'être enfermé au château de Vincennes, & combien on a mal fait de ne pas lui rendre plus long-tems justice (a). On ne doute pas que M^r. Linguet ne mette dans son tableau de la Bastille plus de vérité, de décence, & surtout de respect pour ce qui en mérite de la part de tout bon citoyen & de tout homme sensé.

On se flatte ici qu'un événement malheureux fera enfin sentir qu'il est tems d'abattre toutes ces maisons, qui ôtent, à la plupart des ponts de la ville, toute leur beauté, qui ne font qu'empêcher l'air de

(a) quelle gauche & étourdie politique que celle de l'auteur ! En écoutant ses plaintes & considérant précisément le tableau de ses malheurs, on eût pu le croire innocent ; mais lorsqu'on l'entend déclamer contre des persuasions qui font le fondement de toutes les vertus & de tout genre d'innocence, on ne peut que le considérer comme un scélérat échappé à une peine illégitime peut-être parce qu'elle étoit trop au-dessous de ses délits.

circuler librement , & masquer le superbe point de vue dont nous jouirions , si elles étoient abattues. Un notaire & un commissaire s'étant transportés dans une de ces maisons sur le Pont-Marie , pour y apposer les scellés , furent à peine entrés dans un cabinet saillant sur la riviere , que le plancher s'éroula. La riviere étoit fort haute , le notaire , le commissaire & sept personnes y tomberent à la fois. On a eu le tems de les retirer avant qu'ils ne fussent noyés ; mais le notaire qui étoit tombé sur le bord d'un bateau , a eu la cuisse cassée. Tout Paris demande que cette maison soit absolument abattue , & ne soit plus réparée ; mais il est à craindre que les revenus qu'on en tire , n'empêchent l'exécution d'un projet formé depuis longtems. — Une noce qui se faisoit dans le fauxbourg St. Martin , a donné , il y a quelque tems , une scene étrange. Au dîner , le traiteur a réclamé six couverts qui manquoient ; les convives ont trouvé sa demande incivile & mal-honnête : le commissaire & la garde sont appellés ; le traiteur exige que tout le monde soit fouillé ; la mariée est fouillée la dernière , & l'on trouve qu'elle avoit voulu grossir son trousseau des six couverts qui manquoient. On l'a arrêtée & conduite en prison. Le marié , qui revenoit de l'église , avec elle , prétend que son mariage doit être nul , vu le crime de vol. Il s'est pourvu en conséquence , & il plaide en séparation.

Quelques feuilles ont annoncé la mort

du Grand-Maître de Malthe (*nous les avons répétées dans notre Journal du 15 Janvier, p. 156*). Ce qui a pu donner lieu à cette fausse nouvelle, c'est le rapport du capitaine d'un bâtiment, arrivé à Marseille, par lequel il a été prétendu, que le 3 Décembre le port de Malthe étoit fermé: mais l'on a eu depuis des nouvelles de cette isle, qui ne font point mention que le Grand-Maître eût été malade, beaucoup moins que la religion de Malthe ait fait la perte de ce chef universellement estimé.

On apprend de Neufchâteau en Lorraine, que le 17 Octobre sur les huit heures & demie du soir, le feu prit à un superbe hôtel appartenant à M^r. le marquis d'Alsace, situé sur la place d'alliance à Nancy, en l'absence de ce seigneur. Le secours du monde & l'effet des pompes n'ayant pu être aussi prompts & efficaces qu'on l'auroit souhaité, le feu eut tout le tems de se communiquer. On eut néanmoins le bonheur de sauver les effets les plus précieux. Le corps des grenadiers-roïaux a donné les plus grandes preuves de son ardeur; officiers & simples grenadiers travaillèrent tous sans relâche jusqu'à 7 heures du matin. On vit Mgr. l'évêque de Nancy & M^r. de Choiseuil la Beaume se porter par-tout où il étoit nécessaire d'animer les travailleurs; & on ne doit qu'à la sagesse des ordres qui furent donnés la conservation d'un quart ou environ de l'édifice qui n'a point été endommagé. M^r. le marquis d'Alsace arriva le lendemain

demain de sa terre de Bourlemont, parut regarder cet événement avec cette force d'ame que peut inspirer la seule vertu. Ses premières questions furent si personne n'avoit péri : & sur le rapport qu'on lui fit qu'un ouvrier tombé d'une échelle qui s'étoit rompue, étoit sur le point de mourir, il montra la plus grande affection, & assura qu'il n'abandonneroit point la veuve. On évalue la perte de ce seigneur, à environ quarante mille écus.

NOUVELLES DIVERSES.

Selon les avis de Pologne, le Roi est fort occupé à mettre fin au plutôt à la désunion, qui a régné depuis quelque tems parmi les membres de la communauté évangélique, qui ne peuvent pas plus s'accorder entr'eux, qu'avec ce qu'ils appellent *papistes*. Ces troubles semblent tourner à l'avantage des Catholiques dont on admire la parfaite union, suite naturelle d'un chef & de la subordination nécessaire dans toute espece de constitution, civile & religieuse. Trente-sept ont embrassé cette religion à Varsovie pendant le cours de l'année dernière : de ce nombre étoient 27 Dissidens & 10 Juifs. — On voit circuler à Milan des copies d'une lettre, en date du 17 Décembre, adressée par S. E. le comte de Wilseck, ministre d'état &c, aux religieux de l'Ordre de Citeaux. “ *Mes* ” *Révérands Peres ! Le mémoire que vous* ” *avez présenté depuis peu au gouvernement,*

„ aiant été envoié à la cour, a mérité
 „ toute l'approbation du prince de Kaunitz;
 „ S. A. y a remarqué, avec plaisir, l'em-
 „ pressement qu'y témoigne votre congréga-
 „ tion, de rendre son institut plus utile &
 „ plus avantageux à la société. J'ai la sa-
 „ tisfaction de vous communiquer les sen-
 „ timens gracieux de S. A. le prince de
 „ Kaunitz, qui ne manquera pas de faire
 „ valoir auprès de S. M. cette résolution
 „ & de rendre la justice qui est due au
 „ zele & à la bonne volonté de votre corps.
 „ L'obligation que vous venez de vous im-
 „ poser d'enseigner gratuitement, dans vos
 „ monasteres respectifs, à lire, écrire &c.
 „ aux enfans des paroisses des cinq monaste-
 „ res de votre Ordre, les secours spirituels
 „ que fournissent vos confesseurs, la chaire
 „ diplomatique, la bibliotheque qui va être
 „ ouverte ici à l'usage du public, la typo-
 „ graphie dirigée par vos Peres, la con-
 „ struction dispendieuse de la papeterie à la
 „ hollandoise, sont autant de titres qui font
 „ foi de l'activité & de l'utilité des Cister-
 „ ciens, & c'est par-là qu'ils pourront se
 „ flatter de mériter les bienfaits & les égards
 „ particuliers de S. M. La même congréga-
 „ tion donnera une nouvelle preuve de son
 „ zele & de sa ferveur, en se chargeant,
 „ comme la cour & le gouvernement s'y at-
 „ tendent, d'exciter & d'augmenter un peu
 „ l'industrie des habitans de la campagne &
 „ des cultivateurs qui dépendent de ses ab-
 „ baies. La proposition qu'ont fait vos reli-
 „ gieux.

27 gieux , d'ouvrir leur bibliothèque , les jours
 28 que les autres seront fermées , a été ap-
 29 prouvée. Il leur sera libre tant pour l'in-
 30 formation du public , que pour renouveler
 31 le souvenir du bienfait , auquel ils vont
 32 contribuer par leurs travaux ; de faire in-
 33 sérer , dans les feuilles périodiques , l'é-
 34 poque à laquelle ils ont résolu de com-
 35 mencer les leçons sur la diplomatie ,
 36 de même que les jours , & les heures
 37 auxquels leur bibliothèque sera ouver-
 38 te. Le plan du nouvel ouvrage , auquel
 39 s'occupent quelques Peres , & qui avoit été
 40 joint au mémoire susdit , donne une idée
 41 avantageuse de cette entreprise importante,
 42 & si l'exécution , comme je ne doute aucu-
 43 nement , répond au projet , ce sera un
 44 monument propre à jeter du jour , sur
 45 l'histoire du moyen âge , & à tirer de
 46 la poussière un grand nombre de manuscrits
 47 oubliés ou peu connus , jusqu'ici , & qui ont
 48 été conservés dans les couvens de la con-
 49 grégation. Je suis avec une estime & une
 50 considération parfaite. — On mande
 de Vienne que S. M. I. a adressé au gou-
 verneur de Transilvanie des ordres par les-
 quels elle lui enjoint de suivre le plan adop-
 té dans le royaume de Hongrie , pour ren-
 dre la classe d'hommes connus sous le nom
 de Singares ou Zigeiner plus utile à l'état.
 Conformément à ce plan , ils ne demeure-
 ront plus séparément , & leur habillement
 sera comme celui des autres sujets ; il leur
 sera permis de se marier avec les autres ha-
 bitans ,

bitans , & on les emploiera à l'agriculture (a).
 — On travaille à Vienne avec une activité incroyable à des préparatifs de guerre , au point qu'on paie 7^e kreutzers par heure à ceux qui veulent travailler pendant la nuit. On y a fait l'essai de faire porter les bagages par les chevaux , par le moïen de selles d'une nouvelle invention ; & cet essai a si bien réussi , qu'un cheval médiocre est en état de porter jusqu'à 400 livres pesant ; par ce moïen on diminuera le nombre des charriots & charrettes , qui embarrassent beaucoup dans les armées. Comme en cas de guerre contre le Turc , une flotte seroit d'un grand secours , on croit que la république de Venise se déclarera aussi. On conçoit parfaitement que de si grands & si vastes desseins ne pourroient s'exécuter sans allumer une guerre à peu près générale en Europe. — *Extrait d'une lettre de Constantinople.* “ Il y a quelques jours que le patriarche arménien schismatique alla rendre visite au grand-visir , lui faisant en même tems présent de quelques bourses que ce ministre reçut avec plaisir : ce qui encouragea le patriarche à lui demander la permission de continuer ses persécutions contre les Catholiques-romains : le grand-visir répondit , “ que les Musulmans étoient de vrais croïans „ & de fideles serviteurs de Dieu , & qu'a „ près eux il plaçoit les Catholiques-romains ,

(a) Vue sur l'origine & les mœurs de ce peuple , 15 Juin 1778. p. 291.

„ pourquoi il ne vouloit pas qu'ils soient
 „ molestés dorénavant par leurs ennemis „
 Sur cette réponse le prélat barbarefque se re-
 tira couvert de confusion. „

M O R T S.

Le duc de Ste. Elisabeth, conseiller intime d'état, président de la Junta de Sicile, est mort à Naples le 1 Janvier. Ce seigneur qui dans ses ambassades en Espagne & à Vienne s'est fait connoître d'une manière distinguée, s'étant rendu à l'occasion du *gala*, à la cour, le Roi l'appercevant, lui demanda des nouvelles de sa santé. Le duc lui ayant répondu, que malgré son âge avancé de 80 ans, il se portoit assez bien, dans le même instant Sa Majesté, qui au bruit d'une voiture s'étoit approchée d'une fenêtre, vit en se retournant, à sa plus grande surprise, tomber le duc roide mort sur le plancher.

Jacques d'Hilaire de Toulon Sainte-Jaille, marquis de Jovyac, vicomte de Melas est mort le 14 Janvier 1783 dans son château de Jovyac en Vivarais âge de 84 ans.

Denis-Louis Pasquier, conseiller de grand'-chambre & doïen du parlement de Paris, est mort à Paris le 14 Janvier 1783 dans la 87^e. année de son âge. Ce magistrat si connu par l'austérité de ses principes & son attachement à la rigueur de la justice, dont il donna sur-tout des exemples dans le fameux procès du comte de Lally, occupoit sa charge depuis le 20 Mai 1718.

Charles Wastelain ex-Jésuite, né à Ma-
 roilles dans le Hainaut en 1694, est mort à
 Lille le 24 Décembre 1782 à l'âge de 88
 ans, après s'être distingué par la culture des
 belles-lettres dans lesquelles il exerça durant
 20 ans les jeunes religieux de la Société,
 par sa vaste érudition, les connoissances des
 langues, sur-tout du grec & de l'hébreux, &
 plus encore par sa modestie, sa tranquillité
 & sa candeur. Il a conservé jusqu'au dernier
 instant d'une vie active, laborieuse & très-édu-
 cante, un jugement sain, lumineux & beau-
 coup de zèle pour la religion, dont il étoit
 un habile ministre : simple dans ses mœurs,
 ferme dans ses décisions toujours claires &
 savantes, il étoit chéri de tous les citoyens,
 & n'avoit d'autre passion que l'amour de l'é-
 tude & la gloire de Dieu. Ce qui rendra sur-
 tout sa mémoire durable, est sa *Description*
de la Gaule belgique, selon les trois âges de
l'histoire, avec des cartes géographiques, à
Lille chez Cramé 1761, 1 vol. in-4^o, ouvrage
 qui mérite une place distinguée dans toutes
 les bibliothèques; l'auteur peut être mis à
 côté des Ortelius, des Janssen, des Meru-
 la, des Valois, des d'Anville, &c, dont le
 dernier avoit publié l'année précédente sa
Notice de l'ancienne Gaule. Né avec une
 imagination froide mais avec une judiciaire
 ferme & une mémoire heureuse, le P. Was-
 telain a donné à son ouvrage le mérite le
 plus assorti à sa nature & le plus propre à
 en assurer le succès, la précision, la clarté &
 l'exactitude.

Errata.

NB. Dans l'Épithaphe de feu M^r. de l'Éluze, chanoine-théologal & archidiacre de Verdun, que nous avons rapportée dans notre seconde quinzaine de Janvier de cette année, il y a une omission qui nuit au contexte.

Après ces mots... Si *Christianum*? lisez
Pius fuit in Deum, bonus in proximum,
severus in semetipsum.

Si *Sacerdotem*?

Affiduis in docendo &c. &c.

Dans le dernier Journal p. 180 l. 2. ôtez le renvoi (a). — P. 183 ôtez les guillemets depuis la ligne 21 jusqu'à la 23e. — P. 185. l. 20 *casser*, lisez *se casser*. — P. 223. l. 15 de la note, au lieu de *page 495*, lisez *parag. 495*. — P. 233 l. 20, *jour de sa naissance*, lisez *jour de la naissance de la Reine*.



T A B L E.

TURQUIE.	(Constantinople.	267	
RUSSIE.	(Pétersbourg.	268	
POLOGNE.	{ Varsovie.	269	
		{ Dantzic.	270
ESPAGNE.	{ Madrid.	271	
		{ Cadix.	274
SUEDE.	(Stockholm.	275	
DANNEMARCK.	(Coppenhague.	275	
ITALIE.	{ Rome.	277	
		{ Milan.	277
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	278	
		{ Berlin.	281
		{ Geneve.	282
PAYS-BAS.	{ La Haye.	286	
		{ Anvers.	292
ANGLETERRE.	(Londres.	293	
FRANCE.	{ Versailles.	296	
		{ Paris.	298
	<i>Nouvelles diverses.</i>	307	
	<i>Morts</i>	311	